

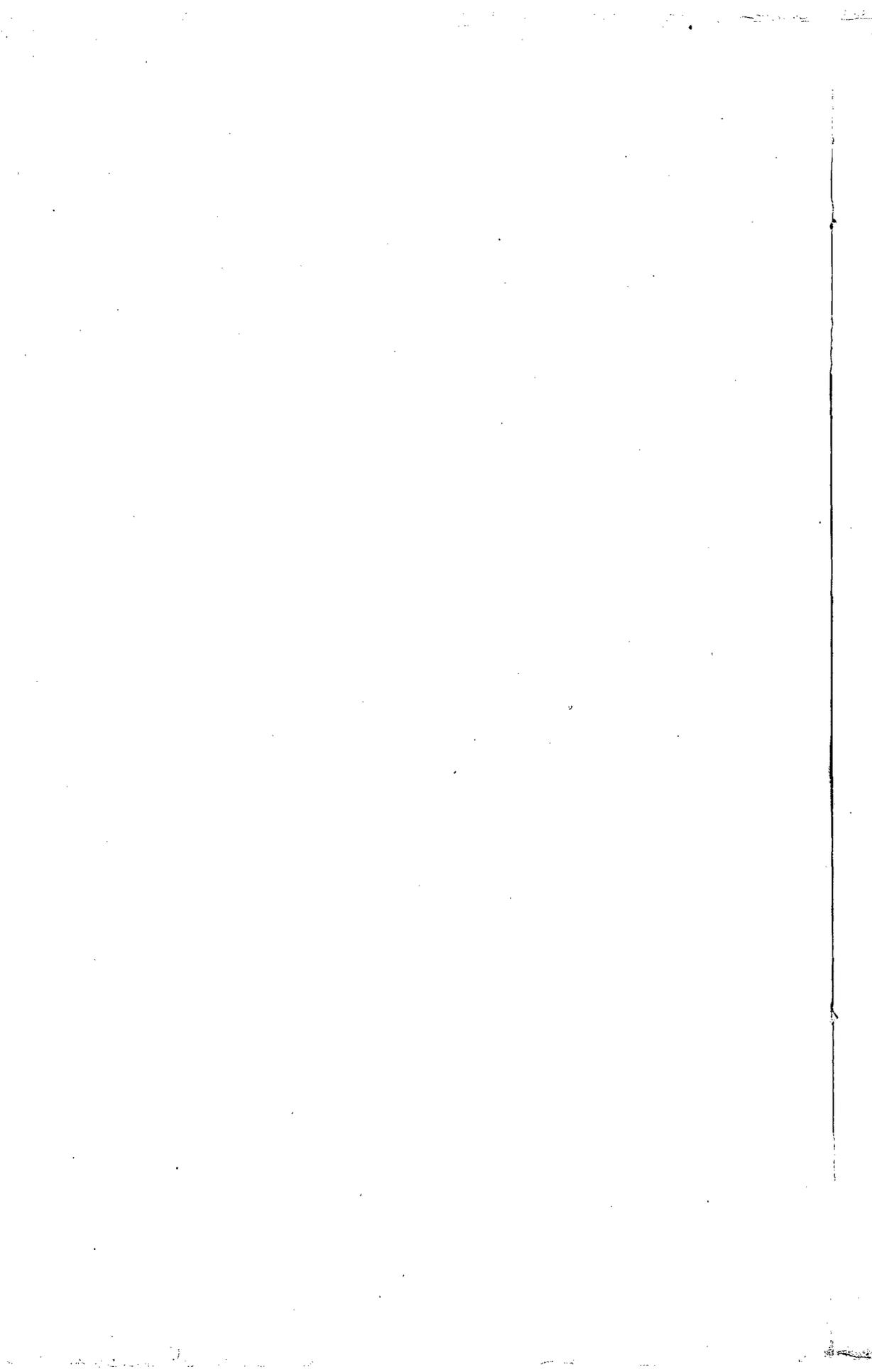
Extrait des *Archives d'Anthropologie criminelle et de Médecine légale*,
N° 188-189, Août-Septembre 1909.

LA
GRANDE ENVERGURE
ET
SES RAPPORTS AVEC LA TAILLE
CHEZ LES CRIMINELS.

PAR
le **Dr CHARLES PERRIER**

Avec vingt Portraits à la plume et huit Autographes.

LYON
A. REY & C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
4, RUE GENTIL, 4
1909



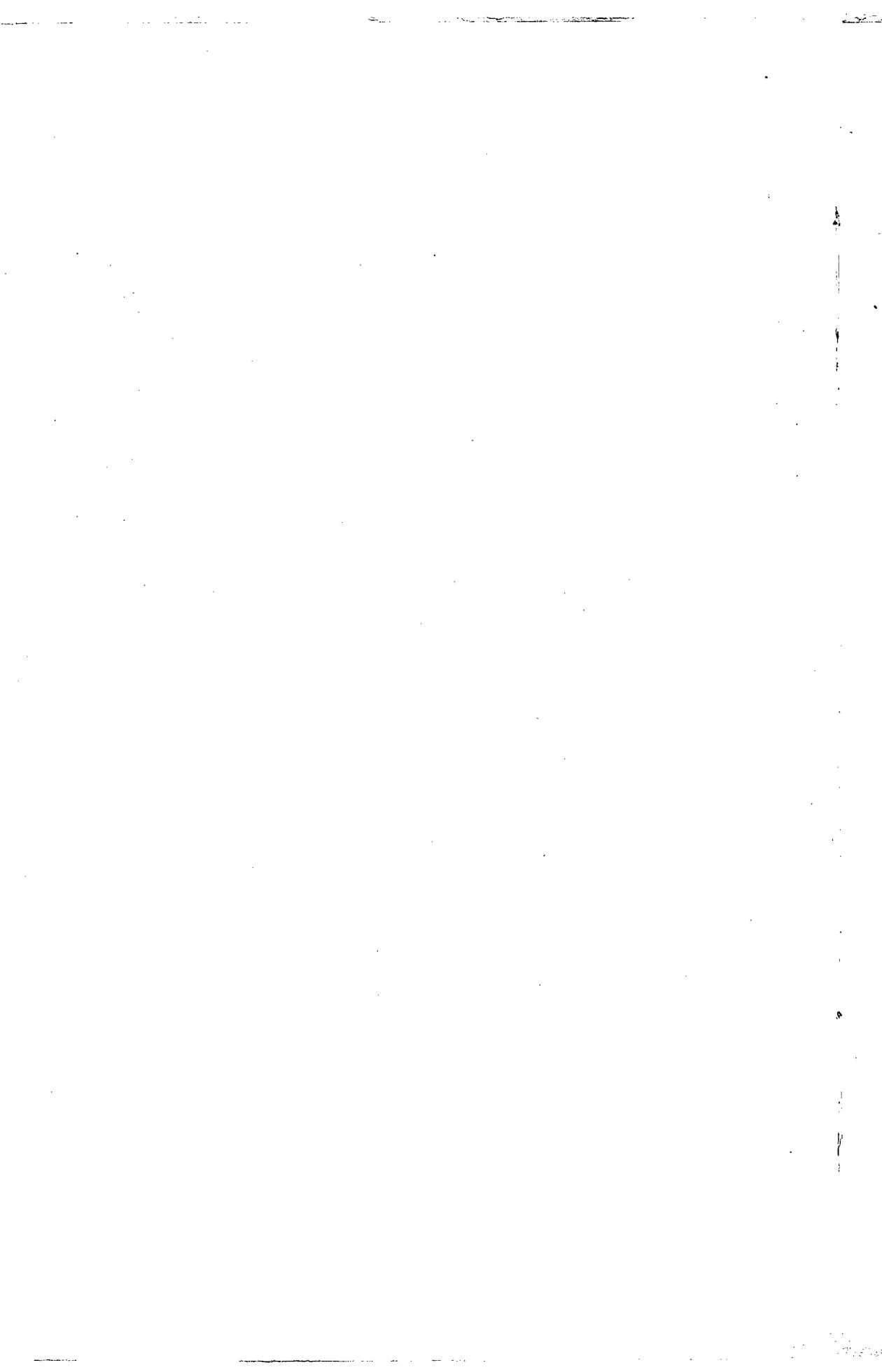
Hommage à M. Schwartz et à sa famille
Charles Perrier



LA GRANDE ENVERGURE

ET SES RAPPORTS AVEC LA TAILLE

CHEZ LES CRIMINELS



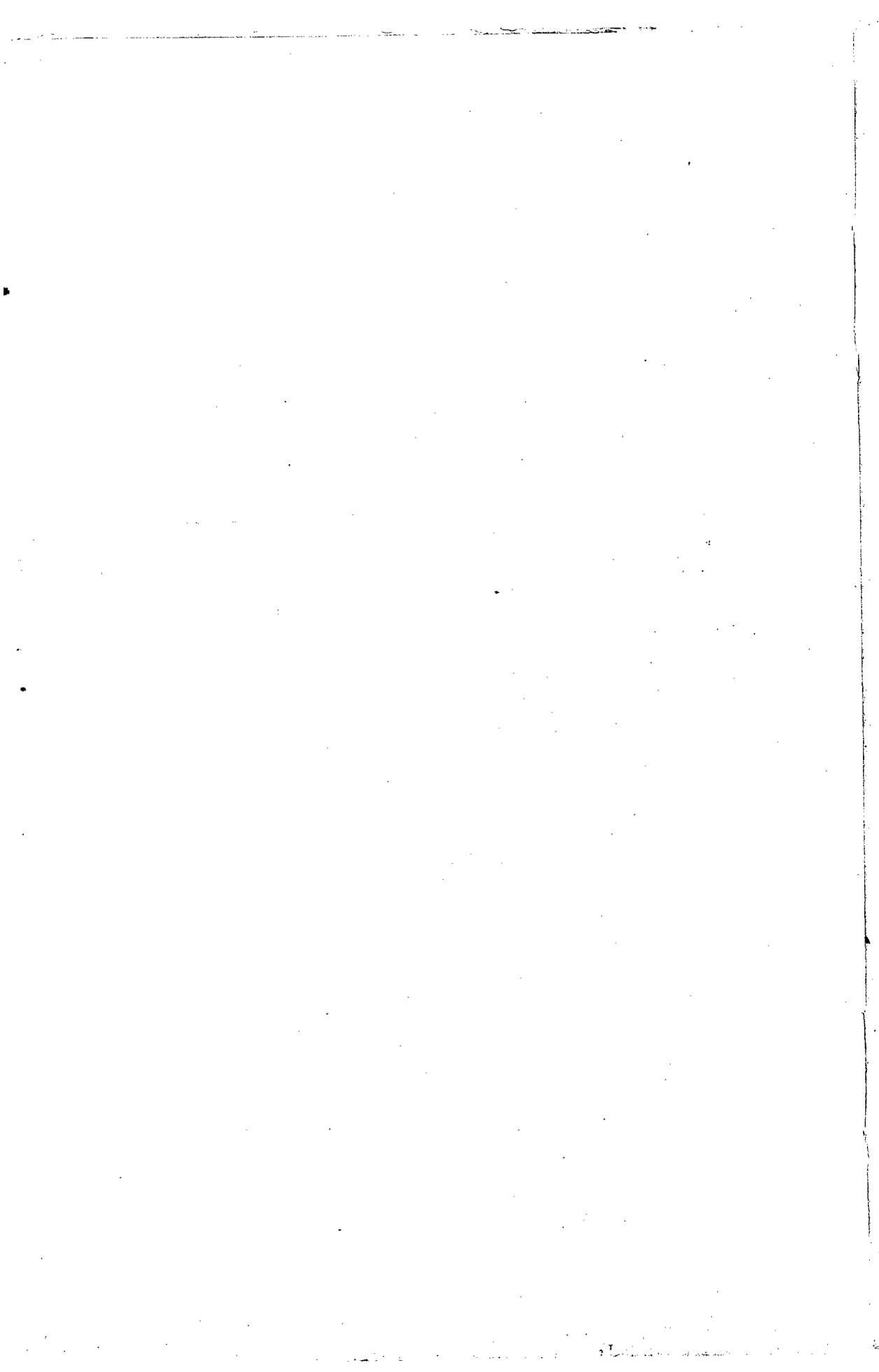
Extrait des *Archives d'Anthropologie criminelle et de Médecine légale*,
N° 188-189, Août-Septembre 1909.

LA
GRANDE ENVERGURE
ET
SES RAPPORTS AVEC LA TAILLE
CHEZ LES CRIMINELS

PAR
le D^r CHARLES PERRIER

Avec vingt Portraits à la plume et huit Autographes.

LYON
A. REY & C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
4, RUE GENTIL, 4
1909



LA GRANDE ENVERGURE

ET SES RAPPORTS AVEC LA TAILLE

CHEZ LES CRIMINELS

A tous mes amis, reconnaissance.

Ch. P.

On entend, par grande envergure, la distance d'un doigt médius à l'autre, lorsque les bras sont horizontalement étendus.

Il est inexact que l'homme debout, ses membres supérieurs mis en croix, soit inscriptible dans un carré.

La grande envergure dépasse la taille, d'une quantité variant dans les moyennes de 0 à 89 p. mille¹.

Moindre chez les blancs (43 p. mille) que chez les nègres (81 p. mille), les mulâtres (81 p. mille), les Indiens-Iroquois (89 p. mille), la prédominance de l'envergure sur la taille va en augmentant, si on passe de l'homme aux anthropoïdes.

Dans la station verticale, les bras étant allongés, l'extrémité du médius atteint, chez l'homme, le milieu de la cuisse; il descend chez le chimpanzé au-dessous du genou, chez le gorille au milieu de la jambe, chez l'orang aux chevilles, et chez le gibbon jusqu'au sol.

¹ Topinard, *l'Anthropologie*, p. 83, 84 et 344.

Lacassagne¹, Marro², Ferri, M^{me} Tarnowsky, Næcke, Baer³, Vervaeck⁴, etc., ont trouvé chez les condamnés une proportion d'envergures supérieures à la taille, oscillant entre 75 (Baer), 77,87 (Lacassagne), 81 (Marro) et 89 p. cent (Vervaeck).

Parmi les auteurs, les uns affirment la prédominance de la grande envergure dans le monde des prisons, les autres soutiennent que, comparés à la population libre, les criminels présentent un nombre égal et même un plus petit nombre d'envergures supérieures à la taille.

Voici les résultats de mes recherches à la Maison Centrale de Nîmes :

				Nombre de détenus	pour cent			
Envergure inférieure à la taille, de	0 à 2 centim.			33	3,85	}	10,86	
—	—	2 à 4	—	36	4,19			
—	—	4 à 5	—	14	}			
—	—	5 à 6	—	4				2,79
—	—	6 à 7	—	3				
—	—	7 centimètres		3				
—	égale	—		26	3,03	}	3,03	
—	supérieure	—	0 à 2 centim.	68	27,92			
—	—	—	2 à 4	171	}	}	86,09	
—	—	—	4 à 6	178				37,50
			{ 4 à 5 : 94 5 à 6 : 84 }					
—	—	—	6 à 8 centim.	143	}	}	}	
—	—	—	8 à 9	61				
—	—	—	9 à 10	33	10,98	}	}	
—	—	—	10 à 11	32	5,95			
—	—	—	11 à 12	19				
—	—	—	12 à 13	13	}	}	}	
—	—	—	13 à 14	11				
—	—	—	14 à 15	4	3,73	}	}	
—	—	—	15 à 16	3				
—	—	—	16 centimètres	1				
				856	99,94	99,98		
Hommes non mesurés ⁵				3				
				859				

¹ Etude anthropologique sur 800 hommes criminels (ext. du *Bulletin de la Soc. d'Anthrop. de Lyon*, séance du 27 juillet 1882).

² *I Caratteri dei delinquenti*, p. 82.

³ In Dallemagne, *Stigmates anatomiques de la criminalité*, p. 149 à 153.

⁴ *Rapport entre la taille et la grande envergure, chez mille détenus de la prison de Bruxelles* (Mémoire inédit).

⁵ Deux ont été amputés du bras ou de l'avant-bras ; le troisième a l'articulation du coude ankylosée.

Pour 3,03 p. cent des cas, il y a parité dans les mesures de l'envergure et de la taille (obs. 20, 33, 79, 81, *les Criminels*, t. 1).

Rares sont les envergures inférieures à la taille (10.86 p. cent), soit : de 0 à 2 centimètres (obs. 6, 55) 3,85 p. cent; de 2 à 4



Pl. 1. — *Vol à la tire*, 33 ans, comptable, 2 condamnations antérieures.

(obs. 39, 57, 87, 89, 94, 147, 149) 4,19 p. cent; de 4 à 5 chez 14 pensionnaires (obs. 129), de 5 à 6 chez 4 (obs. 130), de 6 et 7 chez 6¹ (obs. 35, 136) : 2,79 p. cent.

¹ Les condamnés, dont l'envergure mesure 6 et 7 centimètres de moins que la taille, comprennent : 4 Français, 1 Corse, 1 Espagnol. Quatre sont âgés de 18 à 20 ans, 1 de 33, 1 de 50 ans. On trouve 1 caissier, 1 coiffeur, 1 domestique, 1 bûcheron, 1 marchand ambulant, 1 vagabond. Chez eux, la moyenne de la taille est élevée (1 m. 68); le plus petit a 1 m. 64 et le plus grand 1 m. 78. On ne compte qu'un rural. Trois sont sans antécédents judiciaires, et l'un des récidivistes a subi 10 condamnations. Ils ont été incarcérés : 1 pour meurtre, 1 pour abus de

86 fois sur cent, l'envergure dépasse la taille (de 0 à 4 centimètres, 27,92 p. cent; de 4 à 8, 37,50 p. cent; de 8 à 10, 10,98 p. cent; de 10 à 12, 5,95 p. cent; de 12, 13, 14, 15 et 16, 3,73 p. cent).

D'après le tableau, le nombre des détenus augmente, tout d'abord, parallèlement à la supériorité de l'envergure (0 à 2 centimètres : 68, 2 à 4 : 171, 4 à 6 : 178 dont 94 d'envergure de 4 à 5 et 84 de 5 à 6), puis se produit un mouvement inverse.

143 condamnés seulement se réclament d'une envergure supérieure à la taille, de 6 à 8 centimètres.

Dans les envergures au-dessus, la diminution s'accroît. On rencontre, de 8 à 9, 61 prisonniers (obs. 4, 5, 12, 31, 28, 46, 80, 105, 114, 115, 119, 139, 143); de 9 à 10, 33 (obs. 30, 142); de 10 à 11, 32 (obs. 59, 68); de 11 à 12, 19 (obs. 48, 71, 134); de 12 à 13, 13 (obs. 84, 111); de 13 à 14, 11 (obs. 121); de 14, 15 et 16, 8¹ (obs. 53, 76).

Au résumé, peu d'envergures inférieures et égales à la taille (13,89 contre 86,09 p. cent de supérieures). Le maximum d'envergures supérieures est de 0 à 8 centimètres (65,42 p. cent) ou mieux de 2 à 8 (57,47 p. cent), et, de toutes les catégories, celle de 4 à 5 est la plus favorisée. Ont une envergure supérieure à la taille, de 8 à 10 centimètres, un homme sur 9; de 10 à 12, un sur 18; de 12, 13, 14, 15 et 16, un sur 28.

Examinée par catégories d'âge, la grande envergure se présente comme il suit :

confiance, 1 pour vol simple, 3 pour vol qualifié. Deux sont tatoués, l'un (Marseillais), d'un trait, d'un cœur traversé par une épée, du millésime 1891; l'autre (Périgourdin), d'une femme, de la lettre M et d'une pensée. La durée moyenne de la peine égale 50 mois de prison.

¹ Parmi les prisonniers ayant une envergure supérieure à la taille, de 14, 15 et 16 centimètres, figurent 6 français, 1 Corse et 1 Italien. Le plus jeune a 26 ans; les autres, 32, 38, 39, 40, 48, 50 et 58 ans. Ils exerçaient, dit-on, la profession de cordonnier (2), garçon de café, boulanger, voiturier, manœuvre, bouchonnier, jardinier. Leur taille moyenne égale 1 m. 62. Trois ont 1 m. 67, 1 m. 68, 1 m. 75; pour les autres, la stature varie entre 1 m. 51 et 1 m. 63. Un seul urbain. Cinq récidivistes (2, ayant à leur actif 5 et 24 condamnations). Vol simple (3), vol qualifié, outrages aux magistrats, escroquerie, coups et blessures, meurtre, tels sont les crimes et délits. Un Isérois est tatoué d'une mouche; un paysan du Var porte un point. Ces 8 pensionnaires subissent une peine de 45 mois d'emprisonnement, en moyenne.



et tant a la telier
toute ma prusse et de faire
venir du tabacq et de fere
la comme lote

Pl. 2. — Complicité de vol par recel. 33 ans, contrebandier.
3 condamnations antérieures.

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 ans et au-dessus
Inférieure à la taille.	12,96	12,86	10,77	9,21	7,75	14,06
Egale	3,70	1,16	2,99	2,76	3,87	6,25
Supérieure, de 0 à 4.	32,40	30,99	25,14	29,03	22,48	26,56
— de 4 à 8.	29,62	34,50	40,11	39,63	44,18	31,25
— de 8 à 16.	21,29	20,46	20,95	19,35	21,70	21,87
	99,97	99,97	99,96	99,98	99,98	99,99

De 16 à 20 ans, les envergures égales à la taille fournissent 3,70 p. cent. Le minimum est de 20 à 25 ans (1,16 p. cent). On note 2,99 p. cent à 25-30 ans, et 2,76 à 30-40 ans. Les proportions montent à 3,87 p. cent dans la période de 40-50 ans, et à 6,25 après cet âge.

C'est la catégorie de 50 ans et au-dessus qui renferme le maximum d'envergures inférieures à la taille (14,06 p. cent), soit : 1,10 et 1,20 p. cent de plus qu'à 16-20 ans (12,96 p. cent) et 20-25 ans (12,86 p. cent). Chose à remarquer : de 25 à 50 ans, les proportions diminuent progressivement (10,77 p. cent de 25 à 30 ans, 9,21 p. cent de 30 à 40 ans, et 7,75 p. cent de 40 à 50 ans).

Chez la plupart des détenus de 16 à 20 ans, l'envergure dépasse la taille de 0 à 4 centimètres (32,40 p. cent). Tout au contraire, la préséance appartient aux condamnés d'envergure supérieure à la taille, de 4 à 8 centimètres, à 20-25 ans (34,50 p. cent), à 25-30 ans (40,11 p. cent), à 30-40 ans (39,63 p. cent), à 40-50 ans (44,18 p. cent, proportion maxima), à 50 ans et au-dessus (31,25 p. cent). Toujours, les chiffres de 0 à 4 centimètres l'emportent sur ceux de 8 à 16.

Les envergures supérieures à la taille, de 8 à 16 centimètres, donnent des proportions presque identiques, pour chaque catégorie d'âge. Ces proportions — un peu plus fortes, il est vrai, à 16-20 ans et après 40 ans, — oscillent entre 19,35 p. cent (période 30-40 ans) et 21,87 p. cent (période 50 ans et au-dessus).



Quando ho mi pigliano ho mi curstano allora
sono obligato lavorare per forza; ma almeno quando
ho sono in libertà di la mattina a sera sempre in
divertimento colle donne, mangiarsi e bere bene;

Pl. 3. — Vols, Italien, 28 ans, sans antécédents judiciaires.
Agresseur à la dure.

Groupons les envergures égales avec les inférieures, puis toutes les supérieures. On trouve, pour les premières, une diminution faible mais continue jusqu'à 50 ans : ainsi, de 16,66 p. cent à 16-20 ans, la proportion tombe à 11,62 p. cent à 40-50 ans, période après laquelle une brusque augmentation se produit (20,31 p. cent). A l'inverse, il y a progression, à partir de 16 ans, dans le nombre des envergures supérieures à la taille : 83,31 p. cent (16-20 ans), 85,95 p. cent (20-25 ans), 86,20 p. cent (25-30 ans), 88,01 p. cent (30-40 ans), 88,36 p. cent (40-50 ans). Passé 50 ans, la proportion diminue (79,68 p. cent).

Somme toute, maximum d'envergures supérieures à la taille, à 40-50 ans, minimum après 50 ans; partant, maximum d'envergures inférieures ou égales à la taille dans la vieillesse, et minimum à 40-50 ans.

Par catégories de stature, on rencontre :

	Taille au-dessous de 1 m. 60	Taille de 1 m. 60 à 1 m 70	Taille de 1 m. 70 et au-dessus	
Envergure inférieure à la taille.	10,78	10,97	10,59	} 14,56
Egale	1,96	3,19	3,97	
Supérieure de 0 à 4 cm.	27,94	27,94	27,81	} 85,42
— 4 à 8 cm.	34,31	38,32	39,07	
— 8 à 16 cm.	25,00	19,56	18,54	
	<u>99,99</u>	<u>99,98</u>	<u>99,98</u>	

Dans les envergures inférieures, les proportions sont à peu près les mêmes (10,78, 10,97, 10,59 p. cent); mais, si on ajoute aux inférieures les égales, on constate une augmentation parallèle à la hauteur de la taille, soit : 12,74 p. cent pour les tailles au-dessous de 1 m. 60, 14,16 p. cent pour celles de 1 m. 60 à 1 m. 70, et 14,56 p. cent pour les tailles de 1 m. 70 et au-dessus.

Donc, plus d'envergures supérieures, de 0 à 16 centimètres, dans les petites tailles (87,25 p. cent), que dans les moyennes (85,82 p. cent) et les grandes (85,42 p. cent).

Les envergures de 0 à 4 oscillent entre 27,81 et 27,94 p. cent :

on peut dire qu'il y en a un même nombre, chez les hommes grands, moyens et petits.

Ce sont les envergures de 4 à 8, qui renferment les chiffres les plus élevés ; ils vont, *crescendo*, des petites tailles (34,31 p. cent) aux moyennes (38,32 p. cent) et aux grandes (39,07 p. cent).

Pour les envergures de 8 à 16, la proportion maxima est dans les tailles au-dessous de 1 m. 60 (25 p. cent), et la minima dans les tailles de 1 m. 70 et au-dessus (18,54 p. cent). Les tailles moyennes fournissent 5,44 p. cent de moins que les petites, et 1,02 p. cent de plus que les grandes.

Bref, l'envergure inférieure à la taille présente des proportions presque pareilles, quelle que soit la catégorie de stature ;

La taille et l'envergure se rencontrent de même dimension, quelquefois dans les tailles grandes, plus rarement dans les moyennes, et tout à fait par exception dans les petites ;

L'envergure supérieure à la taille montre plus de fréquence, chez les hommes petits, que chez les moyens et les grands¹.

— Etudions l'envergure, d'après les crimes et délits, la nationalité, l'état civil, le degré d'instruction, la profession, la population, le nombre de condamnations :

¹ Nos résultats diffèrent de ceux de Lacassagne.

D'après le maître, « l'envergure inférieure à la stature se rencontre surtout chez les individus de petite taille. Le même fait peut se montrer, mais est exceptionnel, chez les individus très grands de différentes races.

« La taille et la grande envergure peuvent se montrer égales dans chaque division de stature, mais surtout chez les individus dont la taille se rapproche de la moyenne.

« L'envergure supérieure à la taille se rencontre plus souvent chez les individus de race kymrique. Le même fait peut se montrer, mais est exceptionnel, chez les individus de petite taille. »

Il faut, semble-t-il, chercher la cause de cette divergence dans l'âge des hommes examinés. Lacassagne a opéré sur des *xéphirs* ou *joyeux* de 21 à 31 ans. Notre série, au contraire, se compose de prisonniers de 16 à 73 ans.

	Inférieure à la taille.	Egale	Envergure supérieure			Totaux
			0 à 4	4 à 8	8 à 16	
	%	%	%	%	%	%
Ensemble des condamnés.	10.86	3.03	27.92	37.50	20.67	99.98
Crimes et délits.						
Vol simple, etc.	11,94	3,33	29,72	36,11	18,88	99,98
Vol qualifié, etc.	7,97	2,89	25,36	42,02	21,73	99,97
Vol, vagabondage, mendicité, outrages aux magistrats	12,50	» »	31,25	27,08	29,16	99,99
Violences, coups, rébellion, coups et blessures (mort)	7,54	0,94	28,30	39,62	23,58	99,98
Menaces de mort, suppression d'enfant, tentative d'empoisonnement, d'homicide, d'assassinat, assassinat . . .	» »	22,22	» »	55,55	22,22	99,99
Meurtre, etc.	27,77	5,55	30,55	27,77	8,33	99,97
Attentats à la pudeur, détournement de mineurs, enlèvement, viol	6,06	4,54	16,66	45,45	27,27	99,98
Escroqueries, abus de confiance, banqueroute, faux, etc.	10,66	2,66	32,00	36,00	18,66	99,98
Fausse monnaie (fabrication, émission)	8,33	» »	41,66	25,00	25,00	99,99
Incendie	40,00	» »	20,00	40,00	» »	100,00
Fabrication d'engins explosifs . . .	» »	» »	» »	100,00	» »	100,00
<i>Et, en groupant :</i>						
Vols, vagabondage, mendicité, outrages aux magistrats, fausse monnaie, incendie, explosifs.	11,17	2,83	28,90	36,70	20,39	99,99
Escroqueries, etc.	10,66	2,66	32,00	36,00	18,66	99,98
Attentats-vie	11,92	3,31	27,15	37,74	19,86	99,98
Attentats-mœurs	6,06	4,54	16,66	45,45	27,27	99,98
<i>Soit :</i>						
Crimes-propriétés	11,11	2,81	29,26	36,61	20,18	99,97
Crimes-personnes.	10,13	3,68	23,96	40,09	22,11	99,97
Nationalité.						
Français. } Continent	9,59	2,58	25,64	39,11	23,06	99,98
	18,69	3,73	31,77	31,77	14,01	99,97
Italiens	9,23	3,84	32,30	37,69	16,92	99,98
Espagnols	21,73	8,69	26,08	21,73	21,73	99,96
Arabes	7,69	7,69	30,76	30,76	23,07	99,97
Individus de nationalités diverses . .	7,31	» »	34,14	41,46	17,07	99,98

	Inférieure à la taille.	Egale	Envergure supérieure			Totaux
			0 à 4	4 à 8	8 à 16	
	%	%	%	%	%	%
<i>Soit :</i>						
Français	11,09	2,77	26,65	37,90	21,57	99,98
Étrangers	10,14	3,86	31,88	36,23	17,87	99,98
État civil.						
Célibataires	11,00	2,29	29,51	35,16	22,01	99,97
Mariés, veufs, divorcés	10,39	5,44	22,77	45,04	16,33	99,97
Degré d'instruction.						
Illettrés, sachant lire, sachant lire et écrire	10,89	3,26	26,56	38,69	20,57	99,97
Sachant lire, écrire et calculer; ayant reçu une instruction primaire, une instruction supérieure	10,65	1,63	36,06	30,32	21,31	99,97
Profession.						
Propriétaires, rentiers	27,77	» »	27,77	36,36	9,09	99,99
Employés de banque et de commerce	18,18	3,03	31,81	30,30	16,66	99,98
Commerçants, fabricants	15,62	15,62	31,25	15,62	21,87	99,98
Professions alimentaires	9,23	1,53	27,69	38,46	23,07	99,98
Ouvriers d'ateliers et de fabriques	10,00	0,66	28,66	42,66	18,00	99,98
Industrie du bâtiment et du mobilier	9,78	1,08	34,78	34,78	19,56	99,98
Professions agricoles (journaliers, domestiques)	9,22	4,61	23,34	39,48	23,34	99,99
Nomades	8,69	» »	34,78	41,30	15,21	99,98
Sans profession	14,89	» »	31,91	31,91	21,27	99,98
Population.						
Urbains	11,95	3,09	31,13	36,70	17,11	99,98
Ruraux	9,43	2,96	23,71	38,54	25,33	99,97
Nombre de condamnations.						
Délinquants primaires	12,69	2,38	27,38	36,11	21,42	99,98
Récidivistes	10,09	3,31	28,14	38,07	20,36	99,97

Crimes et délits. — Chez les voleurs ordinaires, les envergures inférieures à la taille (11,94 p. cent) sont plus nombreuses

que chez les voleurs avec effraction (7,97 p. cent). Même constatation, concernant les envergures égales (3,33 contre 2,89 p. cent) et les supérieures de 0 à 4 centimètres (29,72 contre 25,36 p. cent). Dans les envergures qui dépassent la taille, de 4 à 8, on note, pour les voleurs ordinaires (36,11 p. cent), moins de cas que pour



Pl. 4. — Vol qualifié, 25 ans, journalier, 2 condamnations antérieures.
« La Terreur des coffres-forts ».

les voleurs avec effraction (42,02 p. cent); et dans celles de 8 à 16 centimètres, 2,85 p. cent de moins (18,88 contre 21,73 p. cent).

Le maximum d'envergures inférieures à la taille se trouve chez les incendiaires (40 p. cent), les meurtriers (27,77 p. cent); le minimum, chez les détenus pour attentats à la pudeur (6,06 p. cent), pour violences, coups et blessures (7,54 p. cent), pour vol

qualifié (7,97 p. cent), pour fausse monnaie (8,33 p. cent). Occupent un rang intermédiaire, les vagabonds, mendiants, etc. (12,50 p. cent), les voleurs ordinaires (11,94 p. cent) et les escrocs (10,66 p. cent).

Parmi les assassins, etc., on ne rencontre pas d'envergures inférieures à la taille. En revanche, les envergures égales sont représentées par 22,22 p. cent, proportion 7 fois supérieure à la moyenne générale (3,03 p. cent) au-dessus et au-dessous de laquelle se placent : d'un côté, les voleurs ordinaires (3,33 p. cent), les condamnés pour attentats à la pudeur (4,54 p. cent), les meurtriers (5,55 p. cent); de l'autre, les voleurs avec effraction (2,89 p. cent), les escrocs (2,66 p. cent), les individus reconnus coupables de violences, coups et blessures, etc. (0,94 p. cent), les vagabonds (néant).

Au point de vue des envergures supérieures à la taille, de 0 à 4 centimètres, les faux monnayeurs tiennent le record (41,66 p. cent); ils précèdent les escrocs (32 p. cent), les vagabonds (31,25 p. cent), les meurtriers (30,55 p. cent), les voleurs ordinaires (29,72 p. cent), les violents, etc. (28,30 p. cent), les voleurs avec effraction (25,36 p. cent). En petit nombre sont les incendiaires (20 p. cent) et les violateurs (16,66 p. cent). Pas d'assassins, etc.

La catégorie des envergures supérieures, de 4 à 8 centimètres, l'emporte sur chacune des autres catégories d'envergures supérieures à la taille, chez les assassins, etc. (55,55 p. cent), les violateurs (45,45 p. cent), les voleurs avec effraction (42,02 p. cent), les incendiaires (40 p. cent), les violents (39,62 p. cent), les voleurs ordinaires (36,11 p. cent), les escrocs (36 p. cent). On relève, parmi les vagabonds, moins d'envergures de 4 à 8 (27,08 p. cent) que de 0 à 4 (31,25 p. cent) et de 8 à 16 (29,16 p. cent). Chez les meurtriers, la proportion (27,77 p. cent) est inférieure au résultat que donne la catégorie de 0 à 4 centimètres (30,55 p. cent), mais bien supérieure à celui de la catégorie de 8 à 16 (8,33 p. cent). Pour les faux monnayeurs, il y a égalité (25 p. cent) entre les envergures de 4 à 8 et de 8 à 16, et la proportion maxima s'inscrit à l'actif des envergures supérieures de 0 à 4 (41,66 p. cent).

Dans les envergures supérieures, de 8 à 16, la gradation est la suivante : vagabonds (29,16 p. cent), violateurs (27,27 p. cent),

faux monnayeurs (25 p. cent), violents (23,58 p. cent), assassins (22,22 p. cent), voleurs avec effraction (21,73 p. cent), voleurs ordinaires (18,88 p. cent), escrocs (18,66 p. cent), meurtriers (8,33 p. cent). Il n'y a pas d'incendiaires.

Par le fait, moins d'envergures inférieures et égales à la taille, chez les criminels contre les mœurs (10,60 p. cent), que chez les escrocs (13,32 p. cent), les voleurs, incendiaires, faux monnayeurs, etc. (14 p. cent), les violents, meurtriers, assassins, etc. (15,23 p. cent).

Pour les envergures supérieures de 0 à 4, la proportion minima (16,66 p. cent) est chez les violateurs. Messieurs les escrocs obtiennent la préséance (32 p. cent), et on compte plus de voleurs, mendiants, incendiaires, etc. (28,90 p. cent) que de condamnés pour attentats-vie (27,15 p. cent).

Les violateurs fournissent un grand nombre d'envergures de 4 à 8 (45,45 p. cent). Dans cette catégorie d'envergures, la proportion des assassins, meurtriers, etc., égale 37,74 p. cent; on rencontre moins d'escrocs (36 p. cent) et de voleurs, incendiaires, etc. (36,70 p. cent).

Si on envisage les envergures supérieures à la taille, de 8 à 16, les condamnés se présentent ainsi : escrocs (18,66 p. cent), assassins, meurtriers, etc. (19,86 p. cent), voleurs, faux monnayeurs, etc. (20,39 p. cent) et violateurs (27,27 p. cent).

Enfin, pour les criminels contre les personnes, une proportion d'envergures inférieures et égales à la taille (13,81 p. cent), sensiblement pareille à celle des criminels contre les propriétés (13,92 p. cent), mais moins d'envergures supérieures de 0 à 4 (23,96 contre 29,26 p. cent) et plus d'envergures supérieures de 4 à 8 (40,09 contre 36,61 p. cent) et de 8 à 16 (22,11 contre 20,18 p. cent).

Nationalité. — Les Français du Continent se distinguent des Corses par des proportions plus petites dans les envergures inférieures à la taille (9,59 contre 18,69 p. cent), égales (2,58 contre 3,73 p. cent) et supérieures de 0 à 4 (25,64 contre 31,77 p. cent); ils occupent le premier rang dans les envergures supérieures à la taille, de 4 à 8 (39,11 au lieu de 31,77 p. cent) et de 8 à 16 (23,06 au lieu de 14,01 p. cent).

Chez les Corses, il y a un même nombre d'envergures supérieures de 0 à 4 et de 4 à 8.

Pour les Français, le maximum d'envergures supérieures à la taille se trouve dans la catégorie de 4 à 8 (39,11 p. cent), proportion qui l'emporte de 13,47 p. cent sur celle de 0 à 4.

On relève, suivant les régions de la France, et par départements dans le Sud-Est :

	Inférieure à la taille.	Egale	Envergure supérieure			Totaux
			0 à 4	4 à 8	8 à 16	
	%	%	%	%	%	%
Français du Continent.	9,59	2,58	25,64	39,11	23,06	99,98
Nord-Ouest	18,51	3,70	25,92	33,33	18,51	99,97
Nord-Est	»	6,66	33,33	40,00	20,00	99,99
Sud-Ouest.	12,06	0,86	21,55	33,62	31,89	99,98
<i>Ensemble :</i>	12,02	1,89	23,41	34,17	28,48	99,97
Sud-Est.	8,59	2,86	26,56	41,14	20,83	99,98
Littoral de la Méditerranée :						
Alpes-Maritimes.	6,06	»	39,39	39,39	15,15	99,99
Bouches-du-Rhône.	8,16	2,04	32,65	43,87	13,26	99,98
Gard	3,22	6,45	32,25	35,48	22,58	99,98
Hérault	15,00	5,00	40,00	25,00	15,00	100,00
Var	15,38	3,84	23,07	42,30	15,38	99,97
<i>Ensemble :</i>	8,65	2,88	33,17	39,90	15,38	99,98
Autres départements (Sud-Est)	8,52	2,84	18,75	42,61	27,27	99,99
Vaucluse	14,81	7,40	29,62	25,92	22,22	99,97

Comme envergures inférieures et égales à la taille, le Nord-Ouest est la région la plus favorisée (22,21 p. cent). Suivent à distance, le Sud-Ouest (12,92 p. cent) et le Sud-Est (11,45 p. cent); puis vient le Nord-Est (6,66 p. cent) dont la case des envergures inférieures à la taille reste blanche, et qui occupe dans les envergures supérieures de 8 à 16 un rang intermédiaire (20 p. cent), par rapport au Sud-Est (20,83 p. cent) et au Nord-Est (18,51 p. cent, proportion minima). La maxima est pour le Sud-Ouest (31,89 p. cent).

Dans la catégorie de 4 à 8, les chiffres, obtenus pour le Nord-

Ouest (33,33 p. cent) et le Sud-Ouest (33,62 p. cent), se ressemblent. On note une légère différence entre le Nord-Ouest (40 p. cent) et le Sud-Est (41,14 p. cent).

Les envergures de 0 à 4 sont brillamment représentées par le Nord-Est (33,33 p. cent). On rencontre ensuite le Sud-Est (26,56



Pl. 6. — *Vol qualifié*, 22 ans, pâtissier, 8 condamnations antérieures.
« Monseigneur de la pince ».

p. cent), le Nord-Ouest (25,92 p. cent) et le Sud-Ouest (21,55 p. cent).

Concernant les envergures inférieures et égales à la taille, le Nord-Ouest l'emporte ; dans les supérieures, de 0 à 4, c'est le Nord-Est ; de 4 à 8, le Sud-Est et, de 8 à 16, le Sud-Ouest.

En groupant le Nord-Ouest, le Nord-Est et le Sud-Ouest, et en opposant leurs proportions à celles du Sud-Est, on constate que le Sud-Est fournit le minimum d'envergures inférieures et égales (11,45 contre 13,91 p. cent), d'envergures supérieures de 8 à 16 (20,83 contre 28,48 p. cent), et le maximum de supé-

rieures de 0 à 4 (26,56 au lieu de 23,41 p. cent), de 4 à 8 (41,14 au lieu de 34,17 p. cent).

A remarquer le nombre d'envergures inférieures et égales à la taille, dans le Vaucluse (22,21 p. cent), l'Hérault (20 p. cent), le Var (19,22 p. cent). On n'en compte que 10,20 p. cent pour les Bouches-du-Rhône, 9,67 p. cent pour le Gard et 6,06 p. cent pour les Alpes-Maritimes.

Si on considère les envergures supérieures de 0 à 4, le Var (23,07 p. cent) se place après le Vaucluse (29,62 p. cent), le Gard (32,25 p. cent), les Bouches-du-Rhône (32,65 p. cent). Dans cette catégorie dominent les Alpes-Maritimes (39,39 p. cent), l'Hérault (40 p. cent).

Pour les envergures de 4 à 16, l'Hérault arrive bon dernier (40 p. cent). Mieux partagés sont le Vaucluse (48,14 p. cent), les Alpes-Maritimes (54,54 p. cent), les Bouches-du-Rhône (57,13 p. cent), le Var (57,68 p. cent), le Gard (58,06 p. cent).

Comparé aux départements de l'Hérault, de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, ses voisins, le Gard renferme le minimum d'envergures inférieures et égales à la taille, un peu plus de supérieures de 0 à 4 que le Vaucluse, un même nombre que les Bouches-du-Rhône et 7,75 p. cent de moins que l'Hérault.

Touchant les envergures supérieures de 4 à 8, il vient en deuxième ligne (35,48 p. cent); les Bouches-du-Rhône (43,87 p. cent) le précèdent, le Vaucluse (25,92 p. cent) et l'Hérault (25 p. cent) le suivent.

C'est le Gard qui tient la corde, comme envergures supérieures de 8 à 16 (22,58 p. cent), serré de très près par le Vaucluse (22,22 p. cent) et distançant l'Hérault (15 p. cent) et les Bouches-du-Rhône (13,26 p. cent).

Entre l'Hérault, le Gard, les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes (littoral de la Méditerranée) et les autres départements de la région Sud-Est, on trouve des différences insignifiantes dans les envergures inférieures et égales, une proportion presque double de supérieures de 0 à 4 pour les départements du littoral (33,17 contre 18,75 p. cent), mais moins d'envergures de 4 à 8 (39,90 au lieu de 42,61 p. cent) et surtout de 8 à 16 (15,38 au lieu de 27,27 p. cent).



A. L'âge de 13 ans je fus enfermé
dans une maison de correction, pour
y être corrigé, mais au contraire je me
suis éclairé sur beaucoup de choses que
j'étais encore ignorant, car je fus
pris en défaut, que si à l'heure actuelle
je prendrais un mauvais chemin, et bien
c'est en maison de correction que j'ai
pris tout ce mal que je suis actuellement.

Les Italiens ressemblent beaucoup aux Français du continent par le nombre d'envergures inférieures à la taille (9,23 contre 9,59 p. cent), et supérieures de 4 à 8 (37,69 contre 39,11 p. cent).

Ils présentent des chiffres sensiblement pareils à ceux des Corses, dans les envergures égales (3,84 au lieu de 3,73 p. cent) et les supérieures de 0 à 4 (32,30 au lieu de 31,77 p. cent).

On note une proportion d'envergures supérieures, de 8 à 16 (16,92 p. cent), intermédiaire aux proportions des Corses (14,01 p. cent) et des Français (23,06 p. cent).

Comme pour les Français, c'est dans la catégorie des envergures supérieures à la taille, de 4 à 8, que se place, chez les Italiens, le nombre le plus fort (37,69 p. cent).

Aux Espagnols revient le maximum d'envergures inférieures (21,73 p. cent) et égales (8,69 p. cent), par rapport aux autres nationalités. Obtiennent la préséance, chez les Espagnols, les envergures supérieures de 0 à 4 (26,08 p. cent). Il y a égalité (21,73 p. cent), entre les envergures de 4 à 8 et celles de 8 à 16.

Les Arabes fournissent, *ex-æquo* avec les Français, le plus grand nombre d'envergures supérieures de 8 à 16 (23,07 et 23,06 p. cent). Ils comptent autant d'envergures inférieures que d'égales (7,69 p. cent), et une proportion identique de supérieures de 0 à 4 et de 4 à 8 (30,76 p. cent).

Parmi les individus divers, aucun cas d'envergure égale à la taille ; les envergures inférieures sont représentées par 7,31 p. cent, proportion minima. Au point de vue des envergures supérieures de 0 à 4 et de 4 à 8, les étrangers divers occupent le haut de l'échelle (34,14 et 41,46 p. cent). De 8 à 16, on relève un nombre (17,07 p. cent) presque pareil à celui des Italiens (16,92 p. cent), lequel l'emporte sur la proportion des Corses et se montre inférieur aux proportions des Espagnols, des Français, des Arabes.

Au résumé, les prisonniers ayant le plus souvent une envergure inférieure ou égale à la taille sont Espagnols (30,42 p. cent) et Corses (22,42 p. cent), puis viennent les Arabes (15,38 p. cent), les Italiens (13,07 p. cent), les Français (12,17 p. cent) et, en queue, les individus de nationalités diverses (7,31 p. cent).

Sauf pour les Corses et les Arabes, chez qui les envergures de 0 à 4 et celles de 4 à 8 présentent les mêmes proportions, et pour les Espagnols dont la catégorie maxima est celle de 0 à 4, partout ailleurs, chez les Français, les Italiens et les étrangers divers, les envergures de 4 à 8 s'inscrivent en tête.

Soit, pour les Français en général, autant d'envergures inférieures et égales (13,86 p. cent) que pour l'ensemble des étrangers (14 p. cent), moins de supérieures de 0 à 4 (26,65 contre 31,88 p. cent) et plus de 4 à 8 (37,90 au lieu de 36,23 p. cent) et de 8 à 16 (21,57 au lieu de 17,87 p. cent).

Etat civil. — Chez les célibataires, on rencontre plus d'envergures supérieures de 0 à 4 (29,51 p. cent) et de 8 à 16 (22,01 p. cent) que chez les mariés (22,77 p. et 16,33 p. cent).

Ceux-ci occupent le premier rang, au point de vue des envergures supérieures de 4 à 8 (45,04 au lieu de 35,16 p. cent).

Célibataires et mariés arrivent, presque de front, dans les envergures inférieures à la taille (11 et 10,39 p. cent).

Les mariés ont un nombre double d'envergures égales (5,44 contre 2,29 p. cent).

En un mot, moins d'envergures inférieures ou égales pour les célibataires (13,29 p. cent) que pour les mariés (15,88 p. cent); *vice versa*, dans les supérieures.

Chez les uns comme chez les autres, la majorité des détenus ont une envergure supérieure à la taille, de 4 à 8.

Degré d'instruction. — Des proportions à peu près identiques figurent à l'actif des illettrés, etc., et des gens instruits, dans les envergures inférieures (10,89 et 10,65 p. cent) et supérieures de 8 à 16 (20,57 et 21,31 p. cent).

Il y a plus d'envergures égales et plus de supérieures de 4 à 8, parmi les premiers (3,26 et 38,69 p. cent), que parmi les autres (1,63 et 30,32 p. cent).

Les gens instruits l'emportent, si on envisage les envergures supérieures de 0 à 4 (36,06 contre 26,56 p. cent). Chez eux, la proportion maxima se trouve dans cette catégorie; chez les ignorants, au contraire, les envergures de 4 à 8 viennent en tête.

Au demeurant, plus d'envergures inférieures ou égales, pour les illettrés (14,15 p. cent), que pour les individus qui ont reçu de l'instruction (12,28 p. cent), et moins d'envergures supérieures (85,82 contre 87,69 p. cent).

Profession. — Aucune envergure égale à la taille, chez les propriétaires, les nomades, les sans profession. Il en est fourni un nombre insignifiant par les ouvriers d'ateliers et de fabriques (0,66 p. cent), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (1,08 p. cent), les boulangers, pâtisseries etc. (1,53 p. cent). Chez les employés de banque et de commerce, la proportion (3,03 p. cent) est égale à la moyenne générale des condamnés. On note des chiffres plus élevés, pour les agriculteurs, domestiques (4,61 p. cent) et, surtout, chez les commerçants, fabricants (15,62 p. cent).

Propriétaires et rentiers occupent le premier rang dans les envergures inférieures à la taille (27,27 p. cent). Au deuxième, se placent les employés de banque et de commerce (18,18 p. cent). Nous trouvons ensuite les commerçants, etc. (15,62 p. cent), les sans profession (14,89 p. cent). Pour les autres catégories d'individus, les proportions varient entre 10 p. cent (ouvriers d'ateliers et de fabriques) et 8,69 p. cent (nomades).

En ce qui concerne les envergures supérieures à la taille, celles de 0 à 4 sont les plus nombreuses, chez les employés de banque et de commerce (31,81 p. cent), les commerçants, fabricants (31,25 p. cent).

Des chiffres, absolument égaux, représentent les envergures de 0 à 4 et de 4 à 8, parmi les ouvriers du bâtiment et du mobilier (34,78 p. cent) et les individus sans profession (31,91 p. cent).

La catégorie de 4 à 8 domine chez les ouvriers d'ateliers et de fabriques (42,66 p. cent), les nomades (41,30 p. cent), les agriculteurs, domestiques (39,48 p. cent), les boulangers, bouchers, etc. (38,46 p. cent), les propriétaires (36,36 p. cent).

Abstraction faite des professions agricoles, qui donnent, comme envergures de 0 à 4, une proportion égale à celle de 8 à 16 (23,34 p. cent), toutes les autres professions fournissent, pour les envergures de 0 à 4, des nombres au-dessus de ceux de 8 à 16,



*Vous qui examinez, après, par vos vœux en faisant cette photographe
l'influence que l'existence exerce sur la physionomie de l'homme, que la
vue de cette figure flétrie aient été, s'en de l'homme la justice, et lui
apprenne à ne pas quitter la bonne voie*

*La personne qui vous est représentée au toujours être victime de la faiblesse
de son caractère, comme victime de tous les vices vulgaires qui entraînent
l'homme hors du bon chemin, ce n'est qu'un homme qui se permet
qu'il doit être mieux surveillé et ranger du combat de la société
Maison Central de Nîmes à l'asile de quartier séparé. (1857)*

Pt. 8. — Mendicité, outrages aux magistrats, 45 ans, 24 condamnations
antérieures. — Misanthrope frondeur.

catégorie dont la gradation est la suivante : professions agricoles (23,34 p. cent), professions alimentaires (23,07 p. cent), commerçants (21,87 p. cent), sans profession (21,27 p. cent), ouvriers du bâtiment et du mobilier (19,56 p. cent), ouvriers d'ateliers et de fabriques (18 p. cent), employés de banque (16,66 p. cent), nomades (15,21 p. cent), propriétaires (9,09 p. cent).

En somme, les envergures inférieures et égales l'emportent chez les commerçants (31,24 p. cent), les propriétaires (27,27 p. cent), les employés de banque et de commerce (21,21 p. cent), les sans profession (14,89 p. cent), les agriculteurs (13,83 p. cent), comparativement aux ouvriers du bâtiment et du mobilier (10,86 p. cent), aux professions alimentaires (10,76 p. cent), aux ouvriers d'ateliers et de fabriques (10,66 p. cent), aux nomades (8,69 p. cent).

On rencontre des proportions inverses dans l'ensemble des envergures supérieures. Ces proportions oscillent : pour la catégorie de 0 à 4, entre 23,34 p. cent (professions agricoles) et 34,78 p. cent (ouvriers du bâtiment et du mobilier, nomades); de 4 à 8, entre 15,62 p. cent (commerçants, fabricants) et 42,66 p. cent (ouvriers d'ateliers et de fabriques); de 8 à 16, entre 9,09 p. cent (propriétaires) et 23,34 p. cent (agriculteurs, domestiques).

Population. — La plus grande analogie existe, chez les urbains et les ruraux, au point de vue des envergures égales à la taille (3,09 et 2,96 p. cent).

Les urbains sont différents des ruraux, par le nombre des envergures inférieures (11,95 contre 9,43 p. cent) et supérieures de 0 à 4 (31,31 contre 23,71 p. cent).

Donnent la préséance aux ruraux, les envergures de 4 à 8 (83,54 contre 36,70 p. cent) et celles de 8 à 16 (25,33 contre 17,11 p. cent).

Urbains et ruraux inscrivent leur proportion maxima dans la catégorie de 4 à 8.

Nombre de condamnations. — Comme on voit, les délinquants primaires et les récidivistes ont une certaine ressemblance.

Nous rencontrons, chez les délinquants primaires, des proportions un peu plus faibles, concernant les envergures égales (2,38 au lieu de 3,31 p. cent), les supérieures de 0 à 4 (27,38 au lieu de 28,14 p. cent) et de 4 à 8 (36,11 au lieu de 38,07 p. cent). Les récidivistes cèdent le pas dans les envergures extrêmes (10,09



Pl. 9 — *Violences, coups et blessures*, 20 ans, domestique, sans antécédents judiciaires.

contre 12,69 p. cent d'inférieures, et 20,36 contre 21,42 p. cent de supérieures, de 8 à 16).

Si on réunit les envergures supérieures de 0 à 4 et celles de 4 à 8, en une seule catégorie (envergures moyennes), et qu'on oppose les proportions des petites, des moyennes et des grandes, aux chiffres fournis par l'ensemble des condamnés, on trouve :

	Envergures petites	Envergures moyennes	Envergures grandes
	%	%	%
Ensemble des condamnés.	13,89	65,42	20,67
Vol simple, etc.	+ 1,38	+ 0,41	— 1,79
Vol qualifié, etc.	— 3,03	+ 1,96	+ 1,06
Vol, vagabondage, mendicité, outrages aux magistrats.	— 1,39	— 7,09	+ 8,49
Violences, rébellion, coups (mort)	— 5,41	+ 2,50	+ 2,91
Menaces de mort, suppression d'enfant, tentative d'empoisonnement, d'homicide, d'assassinat, assassinat	+ 8,33	— 9,87	+ 1,55
Meurtre, etc.	+19,43	— 7,10	—12,34
Attentats à la pudeur, viol, etc.	— 3,29	— 3,31	+ 6,60
Escroqueries, banqueroute, faux, etc.	— 0,57	+ 2,58	— 2,01
Fausse monnaie	— 5,56	+ 1,24	+ 4,33
Incendie	+26,11	— 5,42	néant
Explosifs	»	1 individu	»
Français. { Continent.	— 1,72	— 0,67	+ 2,39
{ Corse	+ 8,53	— 1,88	— 6,66
Italiens	— 0,82	+ 4,57	— 3,75
Espagnols	+16,53	—17,61	+ 1,06
Arabes.	+ 1,49	— 3,90	+ 2,40
Individus de nationalités diverses	— 6,58	+10,18	— 3,60
Célibataires	— 0,60	— 0,75	+ 1,34
Mariés, veufs, divorcés	+ 1,94	+ 2,39	— 4,34
Illettrés ou à peu près	+ 0,26	— 0,17	— 0,10
Ayant reçu de l'instruction.	— 1,61	+ 0,96	+ 0,64
Propriétaires, rentiers	+13,38	— 1,79	—11,58
Employés de banque et de commerce	+ 7,32	— 3,31	— 4,01
Commerçants, fabricants	+17,35	—18,55	+ 1,20
Professions alimentaires	— 3,13	+ 0,73	+ 2,40
Ouvriers d'ateliers et de fabriques	— 3,23	+ 5,90	— 2,67
Industrie du bâtiment et du mobilier	— 3,03	+ 4,14	— 1,11
Professions agricoles, etc.	— 0,06	— 2,60	+ 2,67
Nomades	— 5,20	+10,66	— 5,46
Sans profession.	+ 1,00	— 1,60	+ 0,60
Urbains	+ 1,15	+ 2,41	— 3,56
Ruraux	— 1,50	— 3,17	+ 4,66
Délinquants primaires	+ 1,18	— 1,93	+ 0,75
Récidivistes	— 0,49	+ 0,79	— 0,31

1° *Plus d'envergures de 0 à 8 :*

Chez les voleurs ordinaires (+ 0,41 p. cent), les faux monnayeurs (+ 1,24 p. cent), les voleurs avec effraction (+ 1,96 p. cent), les violents, etc. (+ 2,50 p. cent), les escrocs (+ 2,58 p. cent);

Les Italiens (+ 4,57 p. cent), les individus de nationalités diverses (+ 10,18 p. cent);

Les mariés (+ 2,39 p. cent);

Les gens instruits (+ 0,96 p. cent);

Les professions alimentaires (+ 0,73 p. cent), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (+ 4,14 p. cent), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (+ 5,90 p. cent), les nomades (+ 10.66 p. cent);

Les urbains (+ 2,41 p. cent);

Les récidivistes (+ 0,79 p. cent).

Il y a plus d'envergures moyennes et moins de petites et de grandes :

Chez les escrocs (— 0,57 et — 2,01 p. cent);

Les Italiens (— 0,82 et — 3,75 p. cent), les individus divers (— 6,58 et — 3,60 p. cent);

Les ouvriers d'ateliers et de fabriques (— 3,23 et — 2,67 p. cent), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (— 3,03 et — 1,11 p. cent), les nomades (— 5,20 et — 5,46 p. cent);

Les récidivistes (— 0,49 et — 0,31 p. cent).

Les moyennes et les grandes augmentent et les petites diminuent :

Chez les voleurs avec effraction (— 3,03 p. cent), les violents, etc. (— 5,41 p. cent), les faux monnayeurs (— 5,56 p. cent);

Les gens instruits (— 1,61 p. cent);

Les professions alimentaires (— 3,13 p. cent).

Moyennes et petites s'accroissent, aux dépens des grandes :

Chez les voleurs ordinaires (— 1,79 p. cent);

Les mariés (— 4,34 p. cent);

Les urbains (— 3,56 p. cent).

2° *Moins d'envergures de 0 à 8 :*

Chez les violateurs (— 3,31 p. cent), les incendiaires (— 5,42

p. cent), les vagabonds (— 7,09 p. cent), les meurtriers (— 7,10 p. cent), les assassins, etc. (— 9,87 p. cent);

Les Français du Continent (— 0,67 p. cent), les Corses (— 1,88 p. cent), les Arabes (— 3,90 p. cent), les Espagnols (— 17,61 p. cent);

Les célibataires (— 0,75 p. cent);

Les individus sans instruction (— 0,17 p. cent);

Les sans profession (— 1,60 p. cent), les propriétaires (— 1,79 p. cent), les agriculteurs (— 2,60 p. cent), les employés de banque et de commerce (— 3,31 p. cent), les commerçants, fabricants (— 18,55 p. cent);

Les ruraux (— 3,17 p. cent);

Les délinquants primaires (— 1,93 p. cent).

Les envergures moyennes diminuent, au profit des petites et des grandes :

Chez les assassins, etc. (+ 8,33 et + 1,55 p. cent);

Les Espagnols (+ 16,53 et + 1,06 p. cent), les Arabes (+ 1,49 et + 2,40 p. cent);

Les commerçants, fabricants (+ 17,35 et + 1,20 p. cent), les sans profession (+ 1,00 et + 0,60 p. cent).

Les délinquants primaires (+ 1,18 et + 0,75 p. cent).

On relève moins de moyennes et de petites, partant plus de grandes :

Chez les vagabonds (+ 8,49 p. cent), les violateurs (+ 6,60 p. cent);

Les Français du Continent (+ 2,39 p. cent);

Les célibataires (+ 1,34 p. cent);

Les agriculteurs, domestiques, etc. (+ 2,67 p. cent);

Les ruraux (+ 4,66 p. cent).

Les moyennes et les grandes donnent des proportions inférieures, tandis que les petites augmentent :

Chez les meurtriers (+ 19,43 p. cent), les incendiaires (+ 26,11 p. cent);

Les Corses (+ 8,53 p. cent);

Les illettrés (+ 0,26 p. cent);

Les propriétaires, rentiers (+ 13,38 p. cent), les employés de banque et de commerce (+ 7,32 p. cent).

Dans le tableau suivant, sont comparés à l'ensemble de nos nationaux (Continent), les détenus originaires des diverses régions de la France, et tout particulièrement ceux du Sud-Est :

	Envergures petites	Envergures moyennes	Envergures grandes
	%	%	%
Français du Continent.	12,17	64,75	23,06
Nord-Ouest	+ 10,04	— 5,50	— 4,55
Nord-Est	— 5,51	+ 8,58	— 3,06
Sud-Ouest	+ 0,75	— 9,58	+ 8,83
<i>Ensemble.</i>	+ 1,74	— 7,17	+ 5,42
Sud-Est	— 0,72	+ 2,95	— 2,23
Littoral de la Méditerranée :			
Hérault	+ 7,83	+ 0,25	— 8,06
Gard	— 2,50	+ 2,98	— 0,48
Bouches-du-Rhône.	— 1,97	+ 11,77	— 9,80
Var.	+ 7,05	+ 0,62	— 7,68
Alpes-Maritimes	— 6,11	+ 14,03	— 7,91
<i>Ensemble.</i>	— 0,64	+ 8,32	— 7,68
Autres départements (Sud-Est)	— 0,81	— 3,39	+ 4,21
Vaucluse	+ 10,04	— 9,21	— 0,84

A signaler :

Un nombre plus important d'envergures moyennes (0 à 8 centimètres), pour le Nord-Est (+ 8,58 p. cent) et le Sud-Est (+ 2,95 p. cent), régions qui présentent moins d'envergures petites (— 5,51 et — 0,72 p. cent) et de grandes (— 3,06 et — 2,23 p. cent).

Une proportion inférieure d'envergures de 0 à 3, pour le Nord-Ouest (— 5,50 p. cent) et le Sud-Ouest (— 9,58 p. cent), avec augmentation dans les envergures petites (Nord-Ouest + 10,04 p. cent, Sud-Ouest + 0,75 p. cent) et les grandes (Sud-Ouest

+ 8,83 p. cent). Au Nord-Ouest, les grandes sont en diminution (— 4,55 p. cent).

Concernant les départements du Sud-Est, on constate une augmentation des petites et des moyennes, dans l'Hérault (+ 7,83 et + 0,25 p. cent), le Var (+ 7,05 et + 0,62 p. cent); par suite, moins de grandes (Hérault — 8,06 p. cent, Var — 7,68 p. cent).

Le Gard, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes donnent plus de moyennes (+ 2,98, + 11,77, + 14,03 p. cent) et moins de petites (— 2,50, — 1,97, — 6,11 p. cent), de grandes (— 0,48, — 9,80, — 7,91 p. cent).

Soit, pour l'ensemble de ces cinq départements, moins de petites (— 0,64 p. cent), de grandes (— 7,68 p. cent), et plus de moyennes (+ 8,32 p. cent).

Quant aux autres départements du Sud-Est¹, ils renferment plus de grandes (+ 4,21 p. cent) et moins de moyennes (— 3,39 p. cent), de petites (— 0,84 p. cent).

*
**

Sous les verrous, à la Maison Centrale de Nîmes, l'envergure va de 1 m. 49 à 1 m. 90, chiffres extrêmes, rencontrés une seule fois.

On relève la mesure minima, chez un Français (brachycéphale), âgé de 49 ans, acrobate, sans instruction, urbain, à la 11^{me} peine, condamné à 3 ans 6 mois de prison pour outrages aux magistrats. Sa taille (1 m. 51) dépasse l'envergure de deux centimètres.

Un meurtrier présente la mesure maxima. Il est Corse (dolichocéphale), âgé de 58 ans, cordonnier, illettré, rural, sans antécédents judiciaires, et fait 5 ans. Chez lui, l'envergure est supérieure à la taille (1 m. 75) de 15 centimètres.

Nous allons examiner l'envergure, dans la marche de son développement et dans ses rapports avec la taille, aux points de vue des crimes et délits, de la nationalité, de l'état civil, du degré d'instruction, de la profession, de la population, du nombre des condamnations :

¹ Le Vaucluse se fait remarquer par une très forte augmentation des petites (+ 10,04 p. cent), et une diminution des moyennes (— 9,21 p. cent) et des grandes (— 0,84 p. cent).

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 ans et au-dessus	Ensemble
Crimes et Délits.							
Vol simple, etc	1 ^m 660 +33 ^{mm}	1 ^m 671 +32 ^{mm}	1 ^m 686 +47 ^{mm}	1 ^m 689 +46 ^{mm}	1 ^m 708 +53 ^{mm}	1 ^m 684 +41 ^{mm}	1 ^m 682 +42 ^{mm}
Vol qualifié, etc	1,680 + 42	1,670 + 45	1,707 + 48	1,715 + 54	1,700 + 61	1,680 + 22	1,692 + 47
Vol, vagabondage, mendicité, outrages aux magistrats.	1,675 + 60	1,660 + 47	1,693 + 62	1,665 + 39	1,628 + 39	1,608 + 06	1,659 + 45
Violences, rébellion, coups et blessures (mort)	1,675 + 58	1,697 + 53	1,713 + 54	1,670 + 31	1,666 + 41	1,678 + 49	1,685 + 48
Menaces de mort, suppression d'enfant, tentative d'empoison- nement, d'homicide, d'assas- sinaat, assassinat	» »	1,740 + 61	» »	1,750 + 40	1,676 + 35	1,710 + 50	1,713 + 48
Meurtre, etc	1,665 + 06	1,630 - 03	1,682 + 17	1,694 + 41	1,660 + 27	1,729 + 49	1,684 + 26
Attentats à la pudeur, détournement de mineurs, enlèvement, viol.	1,682 + 50	1,647 + 53	1,660 + 56	1,686 + 41	1,701 + 67	1,655 + 55	1,677 + 55
Escroqueries, abus de confiance, banqueroute, faux, etc	1,670 + 20	1,750 + 65	1,694 + 33	1,681 + 43	1,718 + 42	1,672 + 32	1,699 + 41
Fausse monnaie (fabrication, émission).	1,745 + 45	1,675 + 42	» »	1,682 + 14	1,800 + 80	1,650 + 90	1,697 + 40
Incendie.	» »	» »	» »	» 1,750	1,620 + 36	1,676 égalité	1,654 + 15
Explosifs	» »	» »	» »	1,750 + 55	» »	» »	1,750 + 55
<i>Et, en groupant :</i>							
Vols, vagabondage, mendicité, outrages aux magistrats, fausse monnaie, incendie, explosifs	1,671 + 39	1,670 + 37	1,692 + 48	1,692 + 46	1,690 + 51	1,674 + 32	1,683 + 43
Escroqueries, etc.	1,670 + 20	1,750 + 65	1,694 + 33	1,681 + 43	1,718 + 42	1,672 + 32	1,699 + 41
Attentats-vie	1,672 + 41	1,699 + 51	1,703 + 42	1,679 + 34	1,666 + 38	1,704 + 49	1,686 + 42
Attentats-mœurs.	1,682 + 50	1,647 + 53	1,660 + 56	1,686 + 41	1,701 + 67	1,655 + 55	1,677 + 55
<i>Soit :</i>							
Crimes-propriétés	1,671 + 38	1,672 + 38	1,692 + 47	1,691 + 46	1,700 + 48	1,673 + 32	1,685 + 43
Crimes-personnes	1,674 + 43	1,689 + 52	1,698 + 43	1,681 + 36	1,681 + 50	1,678 + 52	1,683 + 46

		16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 ans et au dessus	Ensemble
Nationalité.								
Français.	Continent	1,679 + 41	1,680 + 43	1,694 + 50	1,692 + 49	1,692 + 54	1,676 + 48	1,687 + 48
	Corse	1,641 + 29	1,661 + 39	1,680 + 38	1,677 + 19	1,682 + 37	1,692 + 28	1,671 + 31
Italiens		1,682 + 49	1,667 + 34	1,692 + 39	1,684 + 43	1,696 + 40	1,671 + 43	1,684 + 41
Espagnols		1,520 égalité	1,685 + 47	1,686 + 30	1,650 + 33	1,733 + 59	1,650 — 22	1,669 + 32
Arabes		» »	1,677 + 32	1,723 + 43	1,734 + 52	1,680 + 100 <small>(1 individu)</small>	» »	1,710 + 48
Individus de nationalités diverses		1,740 + 30	1,670 + 38	1,700 + 51	1,699 + 50	1,704 + 50	1,653 + 39	1,694 + 47
<i>Soit :</i>								
Français		1,671 + 39	1,678 + 43	1,692 + 48	1,689 + 43	1,690 + 50	1,679 + 44	1,684 + 45
Étrangers		1,672 + 43	1,671 + 37	1,695 + 41	1,687 + 44	1,701 + 46	1,663 + 32	1,686 + 42
État civil.								
Célibataires		1,671 + 39	1,677 + 43	1,694 + 48	1,682 + 45	1,691 + 45	1,683 + 43	1,683 + 44
Mariés, veufs, divorcés		» »	1,668 + 25	1,684 + 35	1,701 + 42	1,695 + 53	1,670 + 40	1,690 + 43
Degré d'instruction								
Illettrés, sachant lire, sachant lire et écrire		1,669 + 41	1,677 + 41	1,693 + 46	1,687 + 45	1,690 + 53	1,677 + 40	1,683 + 44
Sachant lire, écrire et calculer; ayant reçu une instruction primaire, une instruction supérieure		1,690 + 27	1,667 + 44	1,690 + 46	1,702 + 36	1,705 + 39	1,670 + 50	1,690 + 40
Profession.								
Propriétaires, rentiers		» »	» »	1,752 + 72	1,675 + 30	1,723 — 05	1,700 + 55	1,702 + 32
Employés de banque et de commerce		1,563 — 02	1,675 + 34	1,664 + 47	1,707 + 42	1,687 + 37	1,682 + 16	1,681 + 36
Commerçants, fabricants		1,770 + 90 <small>(1 individu)</small>	» »	1,590 — 06	1,678 + 23	1,694 + 42	1,664 + 45	1,674 + 33
Professions alimentaires		1,664 + 35	1,674 + 51	1,729 + 72	1,678 + 42	1,717 + 47	1,670 + 30	1,684 + 47

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 ans et au-dessus	Ensemble
Ouvriers d'ateliers et de fabri-	1,676	1,668	1,672	1,679	1,697	1,682	1,679
ques	+ 45	+ 42	+ 41	+ 39	+ 55	+ 57	+ 45
Industrie du bâtiment et du mobi-	1,665	1,667	1,710	1,688	1,713	1,700	1,686
lier.	+ 37	+ 32	+ 49	+ 41	+ 73	(1 individu + 100)	+ 44
Professions agricoles (journa-	1,688	1,685	1,705	1,690	1,692	1,675	1,691
liers, etc).	+ 45	+ 47	+ 45	+ 49	+ 56	+ 29	+ 46
Nomades	»	1,680	1,696	1,683	1,667	1,616	1,674
	»	+ 27	+ 53	+ 52	+ 26	+ 64	+ 42
Sans profession	1,610	1,674	1,647	1,708	1,662	1,722	1,668
	+ 13	+ 41	+ 49	+ 36	+ 28	+ 65	+ 36
Population.							
Urbains	1,674	1,675	1,683	1,681	1,685	1,663	1,678
	+ 37	+ 40	+ 43	+ 39	+ 44	+ 40	+ 40
Ruraux	1,668	1,679	1,707	1,698	1,699	1,686	1,693
	+ 44	+ 45	+ 51	+ 50	+ 52	+ 42	+ 49
Nombre de condamnations.							
Délinquants primaires	1,666	1,684	1,693	1,684	1,703	1,678	1,685
	+ 30	+ 45	+ 40	+ 42	+ 54	+ 55	+ 43
Récidivistes	1,674	1,673	1,693	1,691	1,689	1,675	1,684
	+ 44	+ 40	+ 49	+ 45	+ 47	+ 36	+ 44

Crimes et délits. — L'envergure des voleurs ordinaires se développe, en même temps que la taille, jusqu'à 40-50 ans (1.708) et mesure alors 48 millimètres de plus que de 16 à 20 ans (1.660). Passé 50 ans, elle diminue (1.684).

C'est la période de 40-50 ans qui fournit, entre la longueur des bras et la hauteur de l'homme, la différence la plus grande (+ 53 millimètres); on rencontre la plus petite (+ 32) à 20-25 ans.

Chez les voleurs avec effraction, l'envergure est supérieure, de 16 à 20 ans (1 m. 680), à la moyenne de 20-25 ans (1 m. 670); elle s'élève à 1 m. 707, de 25 à 30 ans, et à 1 m. 715 (mesure maxima), de 30 à 40 ans. Au-dessus de cet âge, elle baisse et passe de 1 m. 70 (40-50 ans) à 1 m. 68 (50 ans et au-dessus).

Fait à remarquer, la prédominance de l'envergure sur la taille augmente depuis l'adolescence jusqu'à 50 ans (+ 42 millimètres

à 16-20 ans, + 45 à 20-25 ans, + 48 à 25-30 ans, + 54 à 30-40 ans, + 61 à 40-50 ans). Après 50 ans, la différence devient minima (+ 22), car les voleurs avec effraction ont, à cet âge, une taille (1 m. 658) supérieure à la moyenne de la France.

Les vagabonds, mendiants, etc., présentent le maximum d'envergure, à 25-30 ans (1 m. 693) Avant cet âge, l'envergure l'emporte, dans la catégorie de 16 à 20 ans (1 m. 675), sur celle de 20-25 ans (1 m. 66). Dès 30 ans, la diminution est progressive (1 m. 665 à 30-40 ans, 1 m. 628 à 40-50 ans, 1 m. 608 dans la vieillesse).

A 25-30 ans, la différence de l'envergure avec la taille atteint 62 millimètres. Cette différence baisse ensuite, d'un tiers, et reste stationnaire (+ 39) jusqu'à 50 ans. A partir de cet âge, l'envergure ne dépasse la taille que de 6 millimètres.

Dans le monde des violents, etc., l'envergure mesure 1 m. 675 à 16-20 ans; elle grandit à 20-25 ans (1 m. 697), à 25-30 ans (1 m. 713), puis descend à 1 m. 67 (30-40 ans), à 1 m. 666 (40-50 ans), et manifeste un regain de vie à 50 ans et au-dessus (1 m. 678).

On observe, à 16-20 ans, la différence maxima (+ 58 millimètres), entre l'envergure et la taille. A 30-40 ans, se place la minima (+ 31).

Trois individus ont été punis de la prison, pour menaces de mort. Leur taille (1 m. 71, 1 m. 66 (obs. 77) et 1 m. 60) est inférieure à l'envergure (1 m. 75, 1 m. 70 et 1 m. 70) de 4 à 10 centimètres.

A noter, chez l'Italien, condamné à 5 ans d'emprisonnement pour suppression d'enfant (obs. 78), une envergure de 1 m. 73 et une taille de 1 m. 665 (différence: 65 millimètres).

L'empoisonneur (obs. 79) a la taille et l'envergure, de même dimension (1 m. 60).

Il existe une différence de 85 millimètres entre la taille (1 m. 635) et l'envergure (1 m. 72) du garçon de café qui tenta de tuer sa maîtresse (obs. 80).

Quant aux assassins, l'un d'entre eux a 1 m. 710 d'envergure et 1 m. 670 de taille, soit + 40 millimètres; l'autre (obs. 81) attire l'attention par son envergure égale à la taille (1 m. 72). Chez le troisième (obs. 82), la taille (1 m. 732) diffère de l'envergure (1 m. 79) par 58 millimètres de moins.

En somme, ces 9 individus donnent, comme moyennes d'ensemble, taille 1 m. 665 et envergure 1 m. 713, soit + 48 millimètres.

L'envergure des meurtriers a son maximum dans la catégorie de 50 ans et au-dessus (1 m. 729). Même remarque pour la taille; mais, tandis que la taille de 30 à 40 ans fournit une moyenne



Pl. 10. — *Coups et blessures ayant occasionné la mort*, Italien, 34 ans. terrassier, sans antécédents judiciaires.

inférieure à celle de 25-30 ans, on note, pour l'envergure, entre 30 et 40 ans, une mesure supérieure (1 m. 694) à celle de 25-30 ans (1 m. 682).

À signaler des différences peu importantes (+ 6 millimètres) à 16-20 ans, (+ 17) à 25-30 ans, en faveur de l'envergure, par rapport à la taille qui est relativement élevée. Dans un cas (le seul de la période de 20-25 ans), l'envergure se montre inférieure (- 3 millimètres). Plus tard, de 30 à 40 ans, la diffé-

rence augmente (+ 41), puis elle diminue (+ 27) et monte à + 49 au déclin de la vie.

On constate que l'envergure des condamnés pour attentats à la pudeur est, de 16 à 20 ans (1 m. 682), à peu près pareille à la moyenne de 30-40 ans (1 m. 686). Dans l'intervalle, il y a diminution (1 m. 647 à 20-25 ans et 1 m. 66 à 25-30 ans). Le maximum de l'envergure se montre à 40-50 ans (1 m. 701). Dès 50 ans, la baisse commence (1 m. 655).

A 16-20 ans, l'envergure est supérieure à la taille, de 50 millimètres. L'écart augmente, de 20 à 25 ans (+ 53), de 25 à 30 ans (+ 56). Au moment où la taille arrive au sommet (30-40 ans), la différence diminue (+ 41) : quand vient le tour de l'envergure (40-50 ans), elle augmente (+ 67).

Tout comme la taille, l'envergure offre deux points culminants, chez les escrocs : l'un, à 20-25 ans (1 m. 750) ; l'autre, à 40-50 ans (1 m. 718), catégorie qui renferme le plus de faussaires. On rencontre les mesures minima, à 16-20 ans (1 m. 67) et après 50 ans (1 m. 672). Des chiffres intermédiaires représentent les périodes de 25-30 ans (1 m. 694) et de 30-40 ans (1 m. 681).

La plus grande différence, entre l'envergure et la taille, est à 20-25 ans (+ 65) ; avant cet âge, se trouve la plus petite (+ 20). Il y a égalité dans les périodes de 25-30 ans (+ 33) et de 50 ans et au-dessus (+ 32). Pareille indication s'applique aux périodes de 30-40 ans (+ 43) et de 40-50 ans (+ 42).

12 faux monnayeurs : 2, de 16 à 20 ans (obs. 138), ayant pour taille 1 m. 70 et pour envergure 1 m. 745 ; 4, de 20 à 25 ans (obs. 140, 144), dont l'envergure (1 m. 675) dépasse la taille (1 m. 633) de 42 millimètres ; 4, de 30 à 40 ans (obs. 141, 143), chez lesquels on relève une différence de 14 millimètres entre l'envergure (1 m. 682) et la taille (1.668) ; 1, de 40 à 50 ans (obs. 139), de taille (1 m. 72) et d'envergure (1 m.80) grandes ; 1, de 50 ans et au-dessus (obs. 142), petit de taille (1 m. 56) et d'envergure égale à 1 m. 65.

Parmi les incendiaires, 2, de 40 à 50 ans (obs. 145, 148), mesurent 1 m. 584 de taille et 1 m. 62 d'envergure ; 3 ont plus de 50 ans (obs. 146, 147, 149) et, chez eux, la taille et l'envergure moyennes sont identiques (1 m. 676).

Le condamné pour fabrication d'engins explosifs (obs. 150)

est de stature élevée (1 m. 695) ; il présente 1 m. 75 d'envergure, soit + 55 millimètres.

Sous le rapport de l'envergure d'ensemble, viennent en tête : les assassins, etc. (1 m. 713), les escrocs (1 m. 699), les faux monnayeurs (1 m. 697), les voleurs avec effraction (1 m. 692), les violents, etc. (1 m. 685) ; au second plan, figurent les meurtriers (1 m. 684), les voleurs ordinaires (1 m. 682), les violateurs (1 m. 677), les vagabonds (1 m. 659), les incendiaires (1 m. 654).

Classés d'après la différence relevée entre la taille et l'envergure générales, les détenus de la Maison Centrale de Nîmes se rangent ainsi : Violateurs + 55 millimètres, assassins, etc., + 48, violents, etc., + 48, voleurs avec effraction + 47, vagabonds + 45, voleurs ordinaires + 42, escrocs + 41, faux monnayeurs + 40, meurtriers + 26, incendiaires + 15.

Il appert que, chez les voleurs, vagabonds, mendiants, faux monnayeurs, incendiaires, etc., l'envergure est sensiblement la même à 16-20 ans (1 m. 671) et à 20-25 ans (1 m. 670). Dès 25-30 ans, elle s'élève à 1 m. 692 et s'y maintient de 30 à 40 ans, puis elle baisse un peu à 40-50 ans (1 m. 690) et beaucoup au-delà de cet âge (1 m. 674).

Chez les condamnés pour attentats-vie, l'envergure atteint 1 m. 672 à 16-20 ans, 1 m. 699 à 20-25 ans, et 1 m. 703 à 25-30 ans, période suivie d'une forte diminution (1 m. 679 à 30-40 ans, 1 m. 666 à 40-50 ans). A 50 ans et au-dessus (1 m. 704), elle dépasse légèrement la moyenne de 25-30 ans.

On note le maximum de différence, en faveur de l'envergure, à 40-50 ans (+ 51), parmi les voleurs, faux monnayeurs, incendiaires, etc. ; le minimum, à 50 ans et au-dessus (+ 32) et à 16-20 ans (+ 39). Le maximum se place à 20-25 ans (+ 51), chez les détenus pour attentats-vie, et le minimum à 30-40 ans (+ 34).

Il a été parlé des violateurs et des escrocs.

Concernant les mesures d'ensemble, on rencontre, comme différence entre l'envergure et la taille, + 41 chez les escrocs, + 42 chez les violents, assassins, meurtriers, etc., + 43 chez les voleurs, mendiants, faux monnayeurs, etc. Les condamnés pour attentats à la pudeur attirent l'attention (+ 55).

Chez les criminels contre les propriétés, on constate une marche progressive de l'envergure, à partir de 16 jusqu'à 50 ans (1 m. 671 à 1 m. 70), avec diminution à 50 ans et au-dessus (1 m. 673).

Dans le monde des criminels contre les personnes, l'envergure croît, de 16 à 30 ans (1 m. 674 à 1 m. 698). Passé cet âge, son mouvement est descendant (1 m. 681 à 30-50 ans et 1 m. 678 après 50 ans).

Présentent la plus haute différence avec la taille, les catégories de 40 à 50 ans, pour les crimes-propriétés (+ 48) ; de 20-25 ans, de 50 ans et au-dessus, pour les crimes personnes (+ 52).

Entre les moyennes générales (envergure 1 m. 685 et 1 m. 683 ; taille 1 m. 642 et 1 m. 637), la différence, en faveur de l'envergure, chez les criminels contre les propriétés (+ 43), est inférieure de 3 millimètres à celle des criminels contre les personnes (+ 46).

Nationalité. — Il saute aux yeux que les Français du Continent ont la même envergure, à 16-20 ans (1 m. 679) et à 20-25 ans (1 m. 680). Celle-ci arrive au sommet à 25-30 ans (1 m. 694) et reste à 1 m. 692 jusqu'à 50 ans ; puis, elle perd 16 millimètres (1 m. 676).

Chez les Corses, l'envergure mesure 1 m. 641 à 16-20 ans. Elle grandit, pendant les périodes de 20-25 ans (1 m. 661) et 25-30 ans (1 m. 680) ; à 30-40 ans, elle diminue un peu (1 m. 677) ; à 40-50 ans, elle reprend son mouvement de croissance (1 m. 682) et s'élève à 1 m. 692 après 50 ans.

Quelle que soit la catégorie d'âge, la prédominance de l'envergure sur la taille est plus marquée en France qu'en Corse.

La différence augmente, pour les Français, jusqu'à 50 ans (+ 41 à 16-20 ans, + 43 à 20-25 ans, + 50 à 25-30 ans, + 49 à 30-40 ans, + 54 à 40-50 ans) et descend ensuite à + 48, différence égale à l'écart, constaté sur le Continent, entre les moyennes générales de l'envergure et de la taille.

Pour les Corses, le maximum se trouve à 20-25 ans (+ 39) ; le minimum, à 30-40 ans (+ 19). Au point de vue de l'ensemble, on note + 31.

Répartissons les Français du Continent, par régions ; et le Sud-Est, par départements :

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 et au- dessus	Ensemble
Nord-Ouest	1 ^m 650 +15 ^{mm}	1 ^m 647 +07 ^{mm}	1 ^m 710 +64 ^{mm}	1 ^m 672 +47 ^{mm}	1 ^m 660 +77 ^{mm}	1 ^m 582 -15 ^{mm}	1 ^m 664 +36 ^{mm}
Nord-Est	1,677 -60	1,780 +120	1,692 +62	1,720 +15	1,718 +28	1,590 +27	1,696 +50
Sud-Ouest	1,670 +52	1,684 +48	1,722 +73	1,700 +48	1,685 +39	1,632 +31	1,691 +50
<i>Ensemble</i>	1,669 +49	1,679 +42	1,716 +70	1,697 +47	1,686 +42	1,618 +20	1,687 +48
Sud-Est	1,682 +41	1,681 +44	1,685 +41	1,689 +49	1,693 +58	1,694 +55	1,687 +47
Littoral de la Méditerranée :							
Alpes-Maritimes	1,656 +35	1,677 +53	1,733 +42	1,746 +55	1,63 -40	» »	1,697 +44
Bouches-du-Rhône	1,705 +35	1,704 +41	1,684 +40	1,663 +44	1,692 +57	1,670 +23	1,689 +41
Gard	1,691 +42	1,656 +26	1,661 +45	1,712 +68	1,677 +61	1,696 +30	1,686 +49
Hérault	1,66 +75	1,662 +20	1,697 +30	1,765 +39	1,69 +29	1,70 +60	1,697 +35
Var	1,685 +45	1,652 +35	1,675 +31	1,648 +47	1,732 +42	1,70 +50	1,676 +40
<i>Ensemble</i>	1,692 +39	1,684 +41	1,692 +39	1,686 +49	1,692 +44	1,686 +34	1,689 +42
Autres départements (Sud-Est)	1,664 +43	1,676 +48	1,672 +45	1,692 +48	1,694 +71	1,705 +74	1,681 +50
Vaucluse	1,675 +41	1,692 +40	1,650 +34	1,683 +25	1,735 +80	1,735 +59	1,689 +41

Le sommet de l'envergure est atteint à 20-25 ans, au Nord-Est (1 m. 78), à 25-30 ans, au Nord-Ouest (1 m. 71) et au Sud-Ouest (1 m. 722); à 40-50 ans et 50 ans et au-dessus, au Sud-Est (1 m. 693 et 1 m. 694).

Dans la région Sud-Est, les bras continuent à se développer, en longueur, à partir de 16-25 ans.

Au Nord-Est, brusquement, à 25-30 ans, il y a diminution (1 m. 692); l'envergure, après s'être relevée (1 m. 72 et 1 m. 718) de 30 à 50 ans, tombe à 1 m. 59 passé 50 ans.

Dès 30 ans, dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, la descente est progressive.

On relève le maximum de différence avec la taille, à 20-25 ans pour le Nord-Est (1 individu + 120), à 25-30 ans pour le Sud-Ouest (+ 73) et le Nord-Ouest (+ 64), à 40-50 ans pour le Sud-Est (+ 58).

Au Nord-Ouest, l'envergure générale moyenne (1 m. 664) ne dépasse la taille — qui est peu élevée dans cette région — que de 36 millimètres. Les Nord-Est et Sud-Ouest, où la stature est plus grande, ont une envergure (1 m. 696 et 1 m. 691) supérieure de 50 millimètres à la taille. Au Sud-Est (envergure 1 m. 687), la différence est + 47 millimètres.

L'envergure obtient tout son développement, à 16-20 ans, dans les Bouches-du-Rhône (1 m. 705), avec 35 millimètres de plus que la taille; à 30-40 ans, dans les Alpes-Maritimes (1 m. 746) avec + 55, le Gard (1 m. 712) avec + 68, l'Hérault (1 m. 765) avec + 39; à 40-50 ans, dans le Var (1 m. 732) avec + 42, le Vaucluse (1 m. 735) avec + 80, etc.

En comparant l'envergure moyenne d'ensemble à la taille moyenne de chacun de ces départements, on trouve, comme différence, Hérault + 35, Var + 40, Bouches-du-Rhône et Vaucluse + 41, Alpes-Maritimes + 44, Gard + 49. Ainsi, c'est l'Hérault, département dans lequel la stature moyenne générale est la plus élevée, qui donne le plus faible écart.

Tout compte fait, l'envergure, sur le littoral de la Méditerranée, est la même dans les périodes de 16-20 ans (1 m. 692), 25-30 ans (1 m. 692), 40-50 ans (1 m. 692); ses autres moyennes sont 1 m. 684 à 20-25 ans, 1 m. 686 à 30-40 ans et à 50 ans et au-dessus. En somme, oscillations tantôt ascendantes et tantôt descendantes.

Pour les autres départements, l'envergure (1 m. 664 à 16-20 ans) grandit de 20 à 25 ans (1 m. 676), diminue de 25 à 30 ans (1 m. 672), puis reprend son mouvement de croissance (1 m. 692 à 30-40 ans, 1 m. 694 à 40-50 ans, 1 m. 705 à 50 ans et au-dessus).

Sauf dans la catégorie de 30 à 40 ans dont l'envergure dépasse la taille de 49 millimètres, différence presque identique à la différence constatée pour les autres départements du Sud-Est (+ 48), le littoral de la Méditerranée présente des résultats, en

fauteur de l'envergure, sensiblement inférieurs (+ 39, 41, 39, 49, 44, 34) à ceux fournis par l'ensemble des autres départements de la région Sud-Est (+ 43, 48, 45, 48, 71, 74).

Au demeurant, la moyenne générale de l'envergure l'emporte sur la taille, de 42 millimètres dans la région du littoral, et de 50 millimètres dans les autres départements.



Pl. 11. — Tentative d'assassinat. 25 ans, maçon, sans antécédents judiciaires.

Chez les Italiens, l'envergure est plus grande à 16-20 ans (1 m. 682) qu'à 20-25 ans (1 m. 667) et 50 ans et au-dessus (1 m. 671), mais moins qu'à 25-30 ans (1 m. 692), 40-50 ans (1 m. 696, mesure maxima). Abstraction faite du mouvement de recul, qui se produit à 20-25 ans et 30-40 ans (1 m. 684), l'envergure augmente jusqu'à 50 ans.

Dans la période de 16 à 20 ans se trouve la différence maxima de l'envergure avec la taille (+ 49); la minima est à 20-25 ans (+ 34).

Nous relevons, entre la taille et l'envergure générales moyennes

des Italiens, + 41 millimètres en faveur de l'envergure, soit 7 millimètres de moins que chez les Français et 10 millimètres de plus que chez les Corses.

A 40-50 ans, chez les Espagnols, se placent le sommet de l'envergure (1 m. 733) et la plus grande différence avec la taille (+ 59). L'envergure d'ensemble des Espagnols (1 m. 669) est supérieure à la taille (1 m. 637) de 32 millimètres, écart identique à celui observé pour les Corses (+ 31).

Parmiles Arabes, l'envergure acquiert son maximum (1 m. 734) à 30-40 ans, en même temps que la taille (1 m. 682), et la différence à cet âge (+ 52) doit être considérée comme la plus élevée, car la catégorie de 40 à 50 ans, renfermant un seul condamné dont l'envergure dépasse la taille de 100 millimètres, ne peut servir de base à une moyenne.

Dans le monde des nationalités diverses, l'envergure arrive au sommet (1 m. 740), au même âge que la taille (1 m. 71), à 16-20 ans; elle baisse ensuite et monte, progressivement, de 1 m. 67 (20-25 ans) à 1 m. 704 (40-50 ans). C'est la période de 25-30 ans (1 m. 70) qui fournit la plus grande différence avec la taille (+ 51).

Sous le rapport des mesures d'ensemble, les individus divers se rangent, par l'écart constaté en faveur de l'envergure (+ 47), à côté des Français du Continent et des Arabes (+ 48).

En somme, l'envergure devient maxima à 25-30 ans, chez les Français (1 m. 692); à 40-50 ans, chez les étrangers (1 m. 701).

La différence la plus élevée, entre la taille et l'envergure, s'observe à 40-50 ans, pour nos nationaux (+ 50) et pour les étrangers (+ 46).

Enfin, comparée à la taille, l'envergure d'ensemble des Français l'emporte de 45 millimètres; celle des étrangers, de 42 millimètres.

Etat civil. — On note, comme moyennes, pour les célibataires, à 16-20 ans 1 m. 671, à 20-25 ans 1 m. 677, à 25-30 ans 1 m. 694. Cette dernière mesure est le point de départ d'une courbe qui passe à 1 m. 682 (30-40 ans), à 1 m. 691 (40-50 ans) et descend à 1 m. 683 après 50 ans.

Chez les mariés, l'envergure grandit progressivement, jusqu'à



Je suis maître de justice et tous
mes malheurs viennent de ce que j'ai
fait une mazurka avec des bandits
qui étant un peu hivers ont voulu
ma mort, en prenant la défense
j'ai deux coups de pistolet tirés sans
le voler le plus cher de mes
amis

Pl. 12. — Meurtre, 60 ans, berger. 4 condamnations antérieures.

30-40 ans (1 m. 701); elle baisse lentement, de 40 à 50 ans (1 m. 695), et perd ensuite 25 millimètres (1 m. 67).

La moyenne générale des mariés (1 m. 690) dépasse celle des célibataires (1 m. 683), et la différence entre la taille et l'envergure des mariés (+ 43 millimètres) est légèrement inférieure à celle des célibataires (+ 44).

Chez ces derniers, la différence maxima se trouve à 25-30 ans (+ 48). On la rencontre à 40-50 ans, pour les mariés (+ 53).

Degré d'instruction. — Les illettrés etc., atteignent le sommet, à 25-30 ans (1 m. 693) : les gens instruits, à 40-50 ans (1 m. 705).

Chez les illettrés, la différence de l'envergure avec la taille prédomine à 40-50 ans (+ 53); chez les gens instruits, à 50 ans et au-dessus (+ 50).

L'envergure générale moyenne des ignorants égale 1 m. 683, celle des autres 1 m. 690. On relève + 44 en faveur de l'envergure des illettrés, + 40 pour celle des gens instruits (individus plus grands).

Profession. — Onze propriétaires, rentiers : Le plus jeune a 1 m. 68 de taille et 1 m. 752 d'envergure (différence : 72 millimètres). Chez 4 de 30 à 40 ans, la moyenne de l'envergure (1 m. 675) l'emporte de 30 millimètres sur la taille (1 m. 645). Dans la catégorie de 40 à 50 ans, on en compte 3 de taille élevée (1 m. 728) et d'envergure (1 m. 723) petite, par rapport à la stature. Les plus âgés (50 ans et au-dessus) présentent une différence de 55 millimètres, en faveur de l'envergure (1 m. 700) comparée à la taille (1 m. 645).

Au résumé, les propriétaires, rentiers, ont une envergure (1 m. 702) supérieure à la taille (1 m. 670) de 32 millimètres.

De toutes les professions, c'est celle qui donne la plus petite différence. Viennent ensuite les commerçants, fabricants (+ 33, soit : taille 1 m. 641 et envergure 1 m. 674), les employés de banque et de commerce (+ 36, soit : taille 1 m. 645 et envergure 1 m. 681), les sans profession (+ 36, soit : taille 1 m. 632 et envergure 1 m. 668), les nomades (+ 42, soit : taille 1 m. 632 et envergure 1 m. 674), les ouvriers du bâtiment et du mobilier



Je pense avoir bientôt la
liberté Conditionnelle et j'ai
l'intention de ne plus faire
la mauvaise tête et de ne plus
me laisser entraîner par
la boisson

Pl. 13. — Tentative de meurtre, 43 ans, laboureur,
9 condamnations antérieures.

(+ 44, soit : taille 1 m. 642 et envergure 1 m. 686), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (+ 45, soit : taille 1 m. 634 et envergure 1 m. 679), les agriculteurs, domestiques (+ 46, soit : taille 1 m. 645 et envergure 1 m. 691), et les boulangers, pâtisseries, etc. (+ 47, soit : taille 1 m. 637 et envergure 1 m. 684).

Le maximum de l'envergure est :

A 25-30 ans, dans les professions alimentaires (envergure 1 m. 729, taille 1 m. 657, différence : + 72), chez les agriculteurs, domestiques, etc. (envergure 1 m. 705, taille 1 m. 660, différence : + 45), les nomades (envergure 1 m. 696, taille 1 m. 643, différence : + 53);

A 30-40 ans, chez les employés de banque et de commerce (envergure 1 m. 707, taille 1 m. 665, différence : + 42);

A 40-50 ans, chez les commerçants, fabricants (envergure 1 m. 694, taille 1 m. 652, différence : + 42), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (envergure 1 m. 697, taille 1 m. 642, différence : + 55), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (envergure 1 m. 713, taille 1 m. 640, différence : + 73);

A 50 ans et au-dessus, chez les sans profession (envergure 1 m. 722, taille 1 m. 657, différence : + 65).

Entre la taille et l'envergure, on relève le plus fort écart :

A 25-30 ans, chez les boulangers, cuisiniers, etc. (+ 72), les employés de banque et de commerce (+ 47);

A 40-50 ans, chez les agriculteurs, domestiques (+ 56), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (+ 73);

A 50 ans et au-dessus, chez les commerçants, fabricants (+ 45), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (+ 57), les nomades (+ 64), les sans profession (+ 65).

Population. — De 16 à 20 ans, l'envergure des urbains (1 m. 674) est supérieure à celle des ruraux (1 m. 668). Dans toutes les autres catégories d'âge, elle est inférieure.

Le sommet se trouve à 25-30 ans pour les ruraux (1 m. 707), à 40-50 ans pour les urbains (1 m. 685).

Passé 30 ans, les ruraux gardent une mesure élevée (1 m. 698 et 1 m. 699), qui baisse à partir de 50 ans (1 m. 686).

Chez les urbains, l'envergure croît jusqu'à 40-50 ans, puis diminue (1 m. 663).

La différence, entre l'envergure et la taille des ruraux, va de + 42 à + 52 millimètres, et dépasse, quel que soit l'âge, celle des urbains (+ 37 à + 44). On trouve la maxima, pour les urbains (+ 44) et pour les ruraux (+ 52), à 40-50 ans; la minima est, chez les premiers, à 16-20 ans (+ 37); chez les autres, après 50 ans (+ 42).

Enfin, l'envergure générale des ruraux (1 m. 693) l'em-



Pl. 14. — *Excitation de mineurs à la débauche*, 35 ans, restaurateur, sans antécédents judiciaires.

porte sur la taille, de + 49; celle des urbains (1 m. 678), de + 40.

Nombre de condamnations. — Chez les délinquants primaires, l'envergure grandit jusqu'à 40-50 ans (1 m. 703), après avoir éprouvé une sorte de recul, à 30-40 ans (1 m. 684), comparativement à la période de 25-30 ans (1 m. 693). De 20 à 25 ans, on relève une mesure égale à celle de 30-40 ans (1 m. 684). Passé 50 ans, l'envergure tombe à 1 m. 678.

Délinquants primaires et récidivistes se confondent, en tant que moyennes générales (1 m. 685 et 1 m. 684).

Les récidivistes ont le maximum d'envergure à 25-30 ans (1 m. 693). Dans les périodes qui suivent, l'envergure décroît lentement ; elle est de 1 m. 691 à 30-40 ans et de 1 m. 689 à 40-50 ans. Au déclin de la vie, la diminution ramène l'envergure (1 m. 675) à la moyenne qu'elle avait de 16 à 20 ans (1 m. 674) et de 20 à 25 ans (1 m. 673).

C'est après 50 ans qu'on rencontre la plus grande différence



Pi. 15. — *Attentat à la pudeur* (avec violence, 42 ans, cultivateur, illettré, 7 condamnations antérieures.

entre l'envergure et la taille des délinquants primaires (+ 55) ; à 16-20 ans, on note la plus petite (+ 30). La maxima des récidivistes est à 25-30 ans (+ 49) ; la minima, à 50 ans et au-dessus (+ 36).

Au point de vue des mesures d'ensemble, la différence est la même chez les individus condamnés plusieurs fois (+ 44) et pour la première (+ 43).

— Considérons l'envergure, par catégories d'âge et de taille :

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 ans et au- dessus	Ensemble
Individus de <i>taille petite</i> (au des- sous de 1 m. 60) :			(1)				
Envergure	1 ^m 591	1 ^m 607	1 ^m 599	1 ^m 605	1 ^m 614	1 ^m 601	1 ^m 604
Taille	1 ^m 555	1 ^m 555	1 ^m 550	1 ^m 557	1 ^m 565	1 ^m 557	1 ^m 557
<i>Différence</i>	+36 ^{mm}	+52 ^{mm}	+49 ^{mm}	+48 ^{mm}	+49 ^{mm}	+44 ^{mm}	+47 ^{mm}
— <i>moyenne</i> (1 m. 60 à 1 m. 70) :							
Envergure	1,684	1,685	1,691	1,694	1,701	1,686	1,691
Taille	1,641	1,646	1,649	1,650	1,650	1,648	1,648
<i>Différence</i>	+43	+39	+42	+44	+51	+38	+43
— <i>grande</i> (1 m. 70 et au-dessus) :							
Envergure	1,750	1,759	1,789	1,776	1,777	1,765	1,773
Taille	1,719	1,724	1,734	1,739	1,736	1,727	1,732
<i>Différence</i>	+31	+35	+55	+37	+41	+38	+41
<i>Ensemble :</i>							
Envergure	1,671	1,676	1,693	1,689	1,693	1,676	1,6849
Taille	1,632	1,635	1,647	1,645	1,644	1,634	1,6411
<i>Différence</i>	+39	+41	+46	+44	+49	+42	+0438

Dans les *petites tailles*, l'envergure égale 1 m. 591 à 16-20 ans, 1 m. 607 à 20-25 ans. Son développement s'arrête, de 25 à 30 ans (1 m. 599); il reprend, à 30-40 ans (1 m. 605), et se continue, de 40 à 50 ans (1 m. 614). Après 50 ans, l'envergure perd 13 millimètres (1 m. 601).

Le même fait est à signaler pour la taille, sauf que celle-ci est identique dans les périodes de 16-20 ans et 20-25 ans (1 m. 555). Comme l'envergure, la taille baisse à 25-30 ans (1 m. 550),

¹ A 25-30 ans, les moyennes de la taille, pour les hommes petits, moyens et grands, sont toutes inférieures à celles de 30 à 40 ans. Partant, les moyennes générales (taille 1 m. 647 à 25-30 ans, 1 m. 65 à 30-40 ans) pourraient sembler inexactes. Il n'en est rien. Nous prions le lecteur de vouloir bien consulter le tableau, publié dans les *Archives d'Anthropologie criminelle*, nos 176-177, août-septembre 1908, p. 589, art. *Taille*; il verra que la catégorie de 25 à 30 ans renferme la proportion maxima de tailles grandes et la minima de petites, par rapport à toutes les autres catégories d'âge.

grandit de 30 à 40 ans (1 m. 557), acquiert son maximum vers 40-50 ans (1 m. 565) puis diminue (1 m. 557)

On trouve des moyennes générales (envergure 1 m. 604 et taille 1 m. 557), pareilles aux moyennes de 30 à 40 ans (1 m. 605 et 1 m. 557).

A 20-25 ans, l'envergure présente la différence maxima (+ 52), dans son rapport avec la taille ; la minima est à 16-20 ans (+ 36). Nous relevons + 47, entre les moyennes d'ensemble.

Chez les détenus de *taille moyenne*, l'envergure (1 m. 684 à 16-20 ans et 1 m. 685 à 20-25 ans), se développe de 25 à 30 ans (1 m. 691), de 30 à 40 ans (1 m. 694) et de 40 à 50 ans (1 m. 701). Il y a diminution, à partir de 50 ans (1 m. 686).

La moyenne d'ensemble et celle de 25-30 ans sont semblables (1 m. 691).

A peu de chose près, même progression pour la taille (1 m. 641 à 16-20 ans, 1 m. 646 à 20-25 ans, 1 m. 649 à 25-30 ans). Le sommet est entre 30 et 40 ans (1 m. 65) ; la taille s'y maintient, de 40 à 50 ans (1 m. 65), et baisse ensuite un peu (1 m. 648).

Cette dernière mesure est celle de la moyenne d'ensemble.

Dans la catégorie de 50 ans et au-dessus, figure la différence la moins élevée entre l'envergure et la taille (+ 38) ; la plus grande est à 40-50 ans (+ 51).

On rencontre + 43, comme écart entre les moyennes d'ensemble, soit une différence inférieure à celle que fournissent les gens petits.

Pour les *hautes statures*, le faite de l'envergure est à 25-30 ans (1 m. 789) et dépasse de 39 et 30 millimètres les moyennes de 16 à 20 ans (1 m. 750) et de 20 à 25 ans (1 m. 759). De 30 à 50 ans, l'envergure oscille entre 1 m. 776 et 1 m. 777. Passé 50 ans, elle diminue (1 m. 765).

La taille progresse (1 m. 719 à 16-20 ans, 1 m. 724 à 20-25 ans, 1 m. 734 à 25-30 ans) jusqu'à 30-40 ans (1 m. 739), et décroît à partir de 40 ans (1 m. 736 à 40-50 ans, 1 m. 727 à 50 ans et au-dessus).

Entre l'envergure et la taille, au moment où l'envergure est à l'apogée de son développement (25-30 ans), on note une différence de + 55 ; quand la taille atteint son maximum (30-40 ans), l'en-



Si je me suis trouvé dans une
position contraire à la morale
Devant un effort c'est contre
ma volonté effort tu et moi
Croyant bien seul je n'écris pas
c'est pour que l'on me croie
Je l'écris je l'écris parce que c'est
ainsi et rien au monde ne peut
me faire dire le contraire
Malgré toutes les apparences

Pl. 16. — Attentat à la pudeur (sans violence); 48 ans, chaudronnier,
1 condamnation antérieure.

vergure ne la dépasse que de 37 millimètres. De 16 à 20 ans, se trouve la différence minima (+ 31).

Au point de vue de l'ensemble, nous avons relevé (envergure 1 m. 773, taille 1 m. 732) + 41 millimètres, soit 2 et 6 millimètres de moins que chez les individus de moyenne et de petite stature.

Récapitulation. — Dans les tailles petites, mouvement ascendant jusqu'à 40-50 ans, pour la taille (1 m. 565) et pour l'envergure (1 m. 614), avec un temps d'arrêt ou même de recul à 25-30 ans.

Dans les moyennes, développement de l'envergure jusqu'à 40-50 ans (1 m. 701), et de la taille jusqu'à 30-40 ans (1 m. 650).

Dans les grandes, apogée de l'envergure à 25-30 ans (1 m. 789) et de la taille à 30-40 ans (1 m. 739).

Les individus de stature petite présentent le maximum de différence, entre l'envergure et la taille, à 20-25 ans (+ 52); le minimum, à 16-20 ans (+ 36).

Ceux de taille moyenne fournissent le chiffre le plus élevé, à 40-50 ans (+ 51); le plus bas, à 50 ans et au-dessus (+ 38).

Chez les hommes grands, nous trouvons la différence maxima à 25-30 ans (+ 55) et la minima à 16-20 ans (+ 31).

En ce qui concerne l'ensemble, on rencontre, en faveur de l'envergure: pour les hommes petits + 47, pour les moyens + 43, pour les grands + 41. Il appert que la prédominance de l'envergure est plus marquée dans les tailles petites que dans les moyennes et les grandes¹.

Les moyennes, ci-après, de la taille et de l'envergure, par catégories de longueur des bras, établissent encore mieux ce fait.

¹ Un même résultat ne se trouve pas dans toutes les catégories d'âge.

Le tableau montre que, de 25 à 30 ans, les hommes grands présentent la différence maxima (+ 55), puis viennent les petits (+ 49) et les moyens (+ 42).

A 40-50 ans, c'est chez les individus de moyenne stature qu'on rencontre l'écart le plus fort (+ 51 contre 49 chez les petits et 41 chez les grands).

Il en est de même, à 16-20 ans (moyens + 43, petits + 36 et grands + 31).

Dans les autres catégories (20-25 ans, 30 40 ans, 50 ans et au-dessus), la prédominance de l'envergure est en faveur des petits (+ 52, + 48, + 44) et, sauf pendant la période de 50 ans et au-dessus qui donne entre la taille et l'envergure une différence égale (+ 38) chez les moyens et chez les grands, les moyens l'emportent sur les grands (+ 39 contre + 35, à 20-25 ans; + 44 contre + 37, à 30-40 ans).

	Moyenne de la taille.	Moyenne de l'envergure	Différence
Envergure inférieure à la taille.	1 ^m 647	1 ^m 621	- 26 ^{mm}
— égale —	1,647	1,647	égale
— supérieure de 0 à 4.	1,638	1,660	+ 22
— — 4 à 8.	1,645	1,700	+ 55
— — 8 à 16.	1,631	1,730	+ 99
	1,640	1,694	+ 54

Ainsi qu'on voit, les individus d'envergure inférieure et ceux d'envergure égale à la taille ont 1 m. 647 de stature, moyenne qui l'emporte de 7 millimètres sur la taille (1 m. 640) des condamnés dont l'envergure est supérieure de 0 à 16 centimètres.

En comparant les trois catégories d'envergures supérieures, on note, pour les envergures de 4 à 8 centimètres, la taille moyenne la plus grande (1 m. 645). Les envergures de 0 à 4 centimètres viennent ensuite, avec 1 m. 638 de stature. Quant aux prisonniers ayant une envergure de 8 à 16 centimètres, leur taille moyenne (1 m. 631) mesure 16 millimètres de moins que la taille de ceux chez qui l'envergure est inférieure ou égale à la stature.

Résumé et Conclusions.

Dans 10,86 p. cent des cas, l'envergure est inférieure à la taille, de 0 à 7 centimètres.

On relève 86,07 p. cent d'envergures supérieures à la taille, de 0 à 16 centimètres (soit: de 0 à 4, 27,92 p. cent; de 4 à 8, 37,50 p. cent; de 8 à 10, 10,98 p. cent; de 10 à 12, 5,95 p. cent; de 12 à 16, 3,73 p. cent), avec maximum dans la catégorie de 4 à 5 centimètres.

Les égales sont rares (3,03 p. cent).

— Si on groupe les envergures inférieures avec les égales,

puis toutes les supérieures, on trouve dans les proportions : pour les envergures inférieures et égales, une diminution faible mais continue, depuis 16-20 ans (16,66 p. cent) jusqu'à 40-50 ans (11,62 p. cent), période suivie d'augmentation (20,31 pour cent) ; pour les supérieures, un mouvement inverse.

Somme toute, maximum d'envergures supérieures à la taille, à 40-50 ans (88,36 p. cent) ; minimum, après 50 ans (79,68 p. cent). Partant, maximum d'envergures inférieures et égales à la taille, dans la vieillesse ; minimum, entre 40 et 50 ans.

— L'envergure inférieure à la taille fournit des proportions presque pareilles, dans les trois catégories de stature (tailles petites : 10,78 p. cent ; moyennes : 10,97 p. cent ; grandes : 10,59 p. cent).

L'envergure supérieure à la taille montre un peu plus de fréquence, chez les hommes petits (87,25 p. cent), que chez les moyens (85,82 p. cent) et les grands (85,42 p. cent).

La taille et l'envergure se rencontrent, de même dimension, quelquefois dans les tailles grandes (3,97 p. cent), plus rarement dans les moyennes (3,19 p. cent), et tout à fait par exception dans les petites (1,96 p. cent).

— Il y a moins d'envergures inférieures et égales¹ à la taille, chez les faux monnayeurs (8,33 p. cent), les violents (8,48 p. cent), les violateurs (10,60 p. cent), les voleurs avec effraction (10,86 p. cent), les vagabonds, etc. (12,50 p. cent), que dans le monde des escrocs (13,32 p. cent), des voleurs ordinaires (15,27 p. cent), des assassins, etc. (22,22 p. cent), des meurtriers (33,32 p. cent), des incendiaires (40 p. cent).

Les violateurs (10,60 p. cent) et les escrocs (13,32 p. cent) cèdent le pas aux voleurs, vagabonds, faux monnayeurs, incen-

¹ Au point de vue des envergures inférieures et égales à la taille, le Nord-Ouest de la France est la région la plus favorisée (22,21 p. cent), comparative-ment aux Sud-Ouest (12,92 p. cent), Sud-Est (11,45 p. cent) et Nord-Est (6,66 p. cent).

Dans le Sud-Est, les départements du littoral fournissent une proportion (11,53 p. cent) très légèrement supérieure à celle des autres départements de la région (11,36 p. cent).

diaires, etc. (14 p. cent) et aux condamnés pour attentats-vie (15,23 p. cent).

Criminels contre les personnes (13,81 p. cent) et criminels contre les propriétés (13,92 p. cent) arrivent *ex-æquo*.

On compte un plus grand nombre d'envergures inférieures



Pl. 17. — *Esroqueries*, 33 ans, employé, 6 condamnations antérieures.

et égales, chez les Espagnols (30,42 p. cent), les Corses (22,42 p. cent), les Arabes (15,38 p. cent), que parmi les Italiens (13,07 p. cent), les Français (12,17 p. cent), les individus de nationalités diverses (7,31 p. cent).

Et, pour les Français en général, autant d'envergures inférieures et égales (13,86 p. cent) que pour les étrangers (14 p. cent).

Les envergures inférieures et égales sont plus rares chez les

célibataires (13,29 p. cent) que chez les mariés, veufs, divorcés (15,83 p. cent).

Nous en notons, pour les illettrés (14,15 p. cent), plus que pour les gens instruits (12,28 p. cent);

Dans le monde des commerçants, fabricants (31,24 p. cent), des propriétaires (27,27 p. cent), des employés de banque et de commerce (21,21 p. cent), des sans profession (14,89 p. cent), des agriculteurs, domestiques (13,83 p. cent), plus que pour les ouvriers du bâtiment et du mobilier (10,86 p. cent), les boulangers, bouchers, etc. (10,76 p. cent), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (10,66 p. cent), les nomades (8,69 p. cent);

Chez les urbains (15,04 p. cent), plus que chez les ruraux (12,39 p. cent);

Parmi les délinquants primaires (15,07 p. cent), plus que parmi les récidivistes (13,40 p. cent).

— Les envergures supérieures à la taille, de 8 à 16 centimètres¹, donnent des proportions élevées, chez les vagabonds (29,16 p. cent), les violateurs (27,27 p. cent), les faux monnayeurs (25 p. cent), les violents, etc. (23,58 p. cent), les assassins, etc. (22,22 p. cent), les voleurs avec effraction (21,73 p. cent).

On les trouve, en petit nombre, chez les voleurs ordinaires (18,88 p. cent), les escrocs (18,66 p. cent) et surtout chez les meurtriers (8,33 p. cent). Néant, chez les incendiaires.

Soit, plus de supérieures de 8 à 16 pour les violateurs (27,27 p. cent) que pour les voleurs, mendiants, faux monnayeurs, etc. (20,39 p. cent), et, chez ces derniers, un peu plus que dans le monde des violents, meurtriers, etc. (19,86 p. cent) et des escrocs (18,66 p. cent).

Par conséquent, moins de supérieures de 8 à 16 chez les criminels contre les propriétés (20-18 p. cent) que chez les criminels contre les personnes (22,11 p. cent).

Les Arabes (23,07 p. cent) et les Français du Continent (23,06

¹ Le Sud-Ouest de la France occupe le premier rang (31,89 p. cent); le Nord-Ouest, le dernier (18,51 p. cent). Entre le Sud-Est (20,83 p. cent) et le Nord-Est (20 p. cent), on relève une petite différence en faveur du Sud-Est.

Quant aux départements de la région Sud-Est, ceux qui forment le littoral présentent une proportion bien inférieure (15,33 contre 27,27 p. cent dans les autres).

p. cent) marchent de pair, suivis par les Espagnols (21,73 p. cent), derrière lesquels viennent les individus de nationalités diverses (17,07 p. cent), les Italiens (16,92 p. cent) et, en dernier lieu, les Corses (14,01 p. cent).

Au résumé, les Français en général (21,57 p. cent) ont le pas sur les étrangers (17,87 p. cent).



Pl. 18. — *Abus de confiance*, 35 ans, commerçant,
1 condamnation antérieure.

La proportion des célibataires (22,01 p. cent) l'emporte sur celle des mariés (16,33 p. cent).

Entre les illettrés (20,57 p. cent) et les gens instruits (21,31 p. cent), la différence est de 0,74 pour cent, en faveur des derniers.

Au point de vue de la profession, on rencontre, par rang de nombre, les agriculteurs (23,34 p. cent), les boulangers, pâtisseries, etc. (23,07 p. cent), les commerçants, fabricants (21,87 p. cent), les sans profession (21,27 p. cent), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (19,56 p. cent), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (18 p. cent), les employés de banque et de com-

merce (16,66 p. cent), les nomades (15,21 p. cent) et les propriétaires (9,09 p. cent).

Les envergures de 8 à 16 donnent la supériorité aux ruraux (25,33 p. cent) sur les urbains (17,11 p. cent), et aux délinquants primaires (21,42 p. cent) sur les récidivistes (20,36 p. cent).

— Comparées à la proportion concernant l'ensemble des condamnés, les *envergures moyennes*¹ (0 à 8 centimètres) *augmentent* :

Aux dépens des petites et des grandes :

Chez les escrocs (— 0,57 et — 2,01 p. cent);

Les Italiens (— 0,82 et — 3,75 p. cent), les individus de nationalités diverses (— 6,58 et — 3,60 p. cent);

Les ouvriers d'ateliers et de fabriques (— 3,23 et — 2,67 p. cent), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (— 3,03 p. cent et — 1,11 p. cent), les nomades (— 5,20 et — 5,46 p. cent);

Les récidivistes (— 0,49 et — 0,31 p. cent).

Avec les grandes, aux dépens des petites :

Chez les voleurs avec effraction (— 3,03 p. cent), les violents (— 5,41 p. cent), les faux monnayeurs (— 5,56 p. cent);

Les gens instruits (— 1,61 p. cent);

Les boulangers, pâtisseries, etc. (— 3,13 p. cent).

Avec les petites, aux dépens des grandes :

Chez les voleurs ordinaires (— 1,79 p. cent);

Les mariés (— 4,34 p. cent);

Les urbains (— 3,56 p. cent).

Les envergures moyennes diminuent :

Au profit des grandes et des petites :

Chez les assassins, etc. (+ 8,33 et 1,55 p. cent);

Les Espagnols (+ 16,53 et 1,06 p. cent), les Arabes (+ 1,49 et 2,40 p. cent);

¹ Par rapport aux proportions des Français du Continent, les *envergures moyennes augmentent*, aux dépens des petites et des grandes, dans le Nord-Est (— 5,51 et — 3,06 p. cent) et le Sud Est (— 0,72 et — 2,23 p. cent). Elles *diminuent*, au profit des petites et des grandes, dans le Sud-Ouest (+ 0,75 et + 8,83 p. cent); avec les grandes, au profit des petites, dans le Nord Ouest (+ 10,04 p. cent).

Si l'on considère la région Sud-Est, on constate que, sur le littoral, les *envergures moyennes augmentent*, aux dépens des petites (— 0,64 p. cent) et des grandes (— 7,68 p. cent). Elles *diminuent* avec les petites, au profit des grandes (+ 4,21 p. cent), dans les autres départements.

Les commerçants, fabricants (+ 17,35 et 1,20 p. cent), les sans profession (+ 1 et 0,60 p. cent);

Les délinquants primaires (+ 1,18 et 0,75 p. cent).

Avec les petites, au profit des grandes :

Chez les vagabonds (+ 8,49 p. cent), les violateurs (+ 6,60 p. cent);

Les Français du Continent (+ 2,39 p. cent);

Les célibataires (+ 1,34 p. cent);

Les agriculteurs, etc. (+ 2,67 p. cent);

Les ruraux (+ 4,66 p. cent).

Avec les grandes, au profit des petites :

Chez les meurtriers (+ 19,43 p. cent), les incendiaires (+ 26,11 p. cent);

Les Corses (+ 8,53 p. cent);

Les illettrés (+ 0,26 p. cent);

Les propriétaires (+ 13,38 p. cent), les employés de banque et de commerce (+ 7,32 p. cent).

— On trouve le sommet ¹ de l'envergure :

A 16-20 ans, chez les individus de nationalités diverses (1 m. 740).

A 20-25 ans, chez les escrocs (1 m. 75).

A 25-30 ans, chez les vagabonds (1 m. 693), les condamnés pour violences, coups et blessures (1 m. 713);

Les Français (1 m. 694);

Les célibataires (1 m. 694);

Les illettrés (1 m. 693);

Les boulangers, pâtisseries, etc. (1 m. 729), les agriculteurs (1 m. 705), les nomades (1 m. 696);

Les ruraux (1 m. 707).

A 30-40 ans, chez les voleurs avec effraction (1 m. 715);

Les Arabes (1 m. 734);

Les mariés (1 m. 701);

¹ Il est, chez les Français : dans la catégorie de 20-25 ans, au Nord-Est (1 m. 78); de 25-30 ans, aux Nord-Ouest (1 m. 71) et Sud-Ouest (1 m. 722); de 40-50 ans et au dessus, au Sud-Est (1 m. 693 et 1 m. 694). Sur le littoral de la Méditerranée (Sud-Est), l'envergure atteint son maximum à 25-30 ans (1 m. 692); dans les autres départements de la même région, à 50 ans et au-dessus (1 m. 705).

- Les employés de banque et de commerce (1 m. 707);
- Les récidivistes (1 m. 691).
- A 40-50 ans, chez les voleurs ordinaires (1 m. 708), les violateurs (1 m. 701);
- Les Italiens (1 m. 696), les Espagnols (1 m. 733);
- Les gens instruits (1 m. 705);
- Les commerçants, fabricants (1 m. 694), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (1 m. 697), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (1 m. 713);
- Les urbains (1 m. 685);
- Les délinquants primaires (1 m. 703).
- A 50 ans et au-dessus, chez les meurtriers (1 m. 729);
- Les Corses (1 m. 692);
- Les sans profession (1 m. 722).

— Nous relevons, entre la taille et l'envergure, la différence la plus élevée¹ :

- A 16-20 ans, chez les violents, etc. (+ 58 millimètres);
- Les Italiens (+ 49).
- A 20-25 ans, chez les escrocs (+ 65);
- Les Corses (+ 39).
- A 25-30 ans, chez les vagabonds (+ 62);
- Les individus de nationalités diverses (+ 51);
- Les célibataires (+ 48);
- Les employés de banque et de commerce (+ 47), les boulangers, etc. (+ 72);
- Les récidivistes (+ 49).
- A 30-40 ans, chez les Arabes (+ 52).
- A 40-50 ans, chez les voleurs ordinaires (+ 53), les voleurs avec effraction (+ 61), les violateurs (+ 67);
- Les Français (+ 54), les Espagnols (+ 59);
- Les mariés (+ 53);
- Les illettrés (+ 53);

¹ Nos nationaux présentent le maximum de différence : à 20-25 ans (1 individu), au Nord-Est, région qui a pour moyenne générale + 50; à 25-30 ans, au Sud-Ouest (+ 73); à 40-50 ans, aux Sud-Est (+ 58) et Nord-Ouest (+ 77).

Le Sud-Est donne + 49, à 30-40 ans, sur le littoral; + 71, à 50 ans et au-dessus, dans les autres départements.

Les ouvriers du bâtiment et du mobilier (+ 73), les cultivateurs, etc. (+ 56);

Les urbains (+ 44), les ruraux (+ 52).

À 50 ans et au-dessus, chez les meurtriers (+ 49);

Les gens instruits (+ 50);

Les commerçants, fabricants (+ 45), les ouvriers d'ateliers et



Pl. 19. — *Fausse monnaie*, Italien, 27 ans, fondeur, 18 condamnations antérieures.

de fabriques (+ 57), les nomades (+ 64), les sans profession (+ 65);

Les délinquants primaires (+ 55).

— Sous le rapport des mesures d'ensemble, on rencontre, comme différence en faveur de l'envergure¹:

¹ Chez les Français du Nord-Ouest + 36, du Sud-Est + 47, du Nord-Est + 50, du Sud-Ouest + 50, Et, pour les départements du Sud-Est : littoral de la Méditerranée + 42 (Hérault + 35, Var + 40, Bouches-du-Rhône + 41, Alpes-Maritimes + 44, Gard + 49), autres départements + 50 (parmi lesquels, Vaucluse + 41).

Incendiaires + 15 millimètres, meurtriers + 26, faux monnayeurs + 40, escrocs + 41, voleurs ordinaires + 42, vagabonds + 45, voleurs avec effraction + 47, violents + 48, assassins, etc. + 48, violateurs + 55 ;

Corses + 31, Espagnols + 32, Italiens + 41, individus de nationalités diverses + 47, Arabes + 48, Français + 48 ;

Mariés + 43, célibataires + 44 ;

Gens instruits + 40, illettrés + 44 ;

Propriétaires + 32, commerçants + 33, employés de banque + 36, sans profession + 36, nomades + 42, ouvriers du bâtiment et du mobilier + 44, ouvriers d'ateliers et de fabriques + 45, agriculteurs, etc. + 46, boulangers, bouchers, etc. (professions alimentaires) + 47 ;

Urbains + 40, ruraux + 49 ;

Délinquants primaires + 43, récidivistes + 44.

— En groupant, d'une part les crimes et délits, d'autre part les nationalités, la plus haute moyenne d'envergure se place :

A 20-25 ans, chez les escrocs (1 m. 75) ;

A 25-30 ans et à 50 ans et au-dessus, chez les condamnés pour attentats-vie (1 m. 703 et 1 m. 704) ;

A 25-40 ans, chez les voleurs, mendiants, faux monnayeurs, etc. (1 m. 692) ;

A 40-50 ans, chez les violateurs (1 m. 701).

Soit :

A 25-30 ans, pour les criminels contre les personnes (1 m. 698) ;

A 40-50 ans, pour les criminels contre les propriétés (1 m. 700).

De 25 à 30 ans, pour les Français en général (1 m. 692) ;

De 40 à 50 ans, pour les étrangers (1 m. 701).

On trouve la plus grande différence, entre l'envergure et la taille :

A 20-25 ans, chez les escrocs (+ 65 millimètres) et les condamnés pour attentats-vie (+ 51) ;

A 40-50 ans, chez les voleurs, faux monnayeurs, etc. (+ 51) et les violateurs (+ 67).

Soit :

A 20-25 ans et à 50 ans et au-dessus, pour les criminels contre les personnes (+ 52) ;

A 40-50 ans, pour les criminels contre les propriétés (+ 48).
De 40 à 50 ans, pour les Français en général (+ 50) et pour
les étrangers (+ 46).



Pl. 20¹. — *Incendie*, 46 ans, cultivateur, illettré,
2 condamnations antérieures.

La différence de l'envergure avec la taille, sous le rapport des
mesures d'ensemble, est la suivante :

Escrocs + 41 millimètres, condamnés pour attentats-vie + 42,

¹ Les portraits furent exécutés (d'après photographies), en 1900-1901, par le
N° 3480, vétérinaire, ancien élève de l'école des Beaux-Arts de, âgé de
33 ans. détenu pour abus de confiance, qui avait été interné, pendant l'année
1891, comme aliéné. On trouve dans le tome II des *Criminels* (planche 102),
paru en 1905, les « Adieux du Barbouilleur » à la Maison Centrale de Nîmes.

pour vols, fausse monnaie, incendie, etc., + 43, pour attentats-mœurs + 55.

Criminels contre les propriétés + 43, criminels contre les personnes + 46.

Etrangers + 42, Français + 45.

— Par catégories de taille, on note le maximum de longueur des bras :

Pour les statures petites, à 40-50 ans (1 m. 614);

Pour les moyennes, à 40-50 ans (1 m. 701);

Pour les grandes, à 25-30 ans (1 m. 789).

Et la différence la plus élevée, entre la taille et l'envergure :

A 20-25 ans, chez les hommes petits (+ 52 millimètres);

A 40-50 ans, chez les moyens (+ 51);

A 25-30 ans, chez les grands (+ 55).

Au point de vue des mesures d'ensemble, il résulte, des différences constatées (+ 47 millimètres dans les statures petites, + 43 dans les moyennes, + 41 dans les grandes), que moins la taille est développée plus l'écart augmente.

En d'autres termes, la stature moyenne (1 m. 640) des individus chez lesquels l'envergure prédomine, est inférieure à la taille moyenne (1 m. 647) des autres condamnés.

*

**

Il reste à examiner l'envergure, par catégories d'âge, dans l'ensemble de la population détenue (*avant-dernier tableau*).

A 16 ans, l'envergure égale 1 m. 645; elle grandit à 17 ans (1 m. 651), à 18 ans (1 m. 680), et marche à reculons à 19 ans (1 m. 673). Pendant cette période (16-20 ans), sa mesure moyenne est 1 m. 671.

De 20 à 25 ans, l'envergure se développe lentement (1 m. 676). Elle acquiert son maximum à 25-30 ans (1 m. 693), éprouve un mouvement de descente à 30-40 ans (1 m. 689), remonte à 1 m. 693 dans la période de 40-50 ans, puis diminue (1 m. 676, soit : 1 m. 681 à 50-60 ans et 1 m. 659 à 60-73 ans).

Ainsi, l'envergure présente deux sommets de même hauteur — le premier, à 25-30 ans (envergure vraie); le second, à 40-50 ans — que sépare un plateau en contre-bas, et qui

marquent la fin de la période d'augmentation et le commencement de la période de diminution.

Opposons la marche de l'envergure à celle de la taille :

	Taille	Envergure
16 ans.	1 m. 611	1 m. 645
17 —	+ 23 millim.	+ 6 millim.
18 —	+ 4 —	+ 29 —
19 —	— 7 —	— 7 —
20-25 ans.	+ 4 —	+ 3 —
25-30 —	+ 12 —	+ 17 —
30-40 —	— 2 —	— 4 —
40-50 —	— 1 —	+ 4 —
50-60 —	— 4 —	— 12 —
60-73 —	— 23 —	— 22 —
	(1 m. 617)	(1 m. 659)

De 16 à 30 ans, il se produit un accroissement de 36 millimètres pour la taille, de 48 millimètres pour l'envergure, avec maximum¹, concernant la taille, à 17 ans (23 millim.), et concernant l'envergure, à 18 ans (29 millim.). La taille et l'envergure subissent, à 19 ans, un recul identique (—7 millim.). Survient, à 20-30 ans, une augmentation de 16 millimètres dans la stature, de 20 millimètres dans l'envergure. De 30 à 50 ans, la taille se tasse de 3 millimètres; quant à l'envergure, elle rattrape, vers la fin de la période, les 4 millimètres qu'elle perd au début. Après 50 ans, l'envergure a le sort de la taille, son mouvement est descendant.

Comme on voit — en supposant, bien entendu, notre série suffisante pour qu'il soit permis d'émettre une opinion — la croissance² ne se fait pas d'une façon régulière, des périodes

¹ Chez les écoliers, la période de l'augmentation accélérée est, pour la taille, à 13, 14 et 15 ans (Quételet), entre 14 et 15 ans (Pagliani), vers l'époque de la puberté (Bowditch: Auteurs cités, par Manouvrier, *in art. Croissance du Dict. des Sciences anthropologiques*), à 15, 16 et 17 ans (Dementiew), à 14, 15, 16 ou 17 ans (Marro), à 14, 15 et 16 ans (D^r Godin), à 13, 14 et 15 ans (Wiazemsky, *Influence de différents facteurs sur la croissance du corps humain*, p. 17 à 21, Paris, 1907).

Pour l'envergure, le commencement et la fin de cette période ont lieu de 10 à 16 ans (Starkow), de 11 à 17 ans (Wiazemsky, p. 74). Selon Godin, la courbe de la croissance du membre supérieur forme un plateau élevé, entre 14 ans et 16 ans et demi. Les points les plus bas sont à 13 ans et demi et à 17 ans et 17 ans et demi (*Recherches anthropométriques sur la croissance des diverses parties du corps*, p. 116, Paris, 1903).

² Un mot, au point de vue pathologique (acromégalie, myxœdème, eunuchisme). Chez les acromégaliques, malades dont l'âge moyen se trouve compris entre

d'activité alternent avec des périodes de ralentissement et des périodes de décroissance (mieux vaudrait dire de perfectionnement). Durant l'augmentation rapide en hauteur, à 17 ans, l'envergure évolue lentement ; à l'inverse, quand la taille ralentit sa marche, à 18 ans, il y a accélération de l'accroissement de l'envergure. De 19 à 30 ans, on observe, pour la taille et pour l'envergure, des oscillations ascendantes (à 20, à 23, à 25, à 29 ans) et descendantes (à 19, à 22, à 28 ans) simultanées. A 21 et à 27 ans, l'envergure est stationnaire, la taille baisse. L'envergure diminue, à 24 et à 26 ans, tandis que la taille grandit. Indication dernière, l'envergure arrive au terme de son développement (25 ans) avant que la taille ait atteint le sommet (26 ans).

Par comparaison, nous relevons, pour l'envergure, + 39 millimètres à 16-20 ans (soit : 34 à 16 ans, 17 à 17 ans, 42 à 18 ans et 42 à 19 ans), 41 millimètres à 20-25 ans (soit : 35 à 20 ans, 44 à 21 ans, 39 à 22 ans, 63 à 23 ans, 45 à 24 ans), 46 millimètres à 25-30 ans (soit : 55 à 25 ans, 33 à 26 ans, 50 à 27 ans, 43 à 28 ans, 35 à 29 ans), 44 millimètres à 30-40 ans. Entre 40 et 50 ans, la différence devient maxima (49 millim.), en raison de la diminution de la taille, et tombe ensuite à 42 millimètres (soit : 41 à 50-60 ans et 42 à 60-73 ans).

D'après Dally¹, l'envergure égale généralement la hauteur de l'homme², entre trois et cinq ans ; suivant Ricardi, Ammon,

18 et 35 ans (Marie), on note une hypertrophie considérable des extrémités, entrecoupée parfois de temps d'arrêt et de poussées, avec aplatissement latéral du thorax, cypho-scoliose dorsale, etc. Le caractère tourne à la tristesse et à l'irritabilité.

Extirpe-t-on la glande thyroïde à un *enfant* goitreux, le développement du corps est arrêté et de graves troubles intellectuels se montrent. L'opéré devient, sous tous les rapports, comparable aux myxœdémateux congénitaux (Souques) ; ceux-ci sont presque des nains et, 24 fois sur 25, des idiots (Bourneville).

Entre les enfants castrés et les autres gamins du même âge n'apparaît aucune différence, mais, à la puberté, la croissance des premiers se fait avec une grande rapidité (Godard), et il se produit un allongement insolite des membres inférieurs (Lortet, Rollet). La taille de beaucoup d'entre eux se rapproche alors de 2 mètres, le thorax semble court, le bassin est très petit.

Il serait intéressant de connaître le rapport de la grande envergure à la taille chez ces divers malheureux. Dans les *quelques mensurations de nains*, publiées par Lacassagne (Arch. Anthr. Crim., 15 juillet 1909), la taille moyenne des 7 premiers nains (1 m. 03) l'emporte de 82 millimètres sur l'envergure (0 m. 948).

¹ Article MEMBRES de l'*Encyclopédie des sciences médicales*.

² A la naissance, selon Quételet, la longueur du corps de l'homme serait de

Wiazemsky, vers dix ans. Avant cet âge, elle lui serait inférieure; après, elle serait plus grande, et cette supériorité se manifesterait nettement de 15 à 19 ans, atteignant 33 millimètres en moyenne (Wiazemsky, p. 76 et 77). Pour Schaafhausen, au contraire, il y a prédominance de l'envergure dans l'enfance. La question est loin d'être résolue.

A Nîmes, chez les prisonniers de la Maison Centrale dont j'étudierai le buste dans une prochaine publication, l'envergure d'ensemble (1 m. 6849) dépasse la taille (1 m. 6411) de 0 m. 0438.

Soit que l'on considère cette différence (+ 43 millim.) ou celle existant entre l'envergure vraie et la taille vraie (+ 46 millim.), l'envergure des condamnés est au-dessous de la normale : L'envergure normale des blancs (1 m. 043, chiffre de Gould, par rapport à la taille ramenée à 100) l'emporte de 6 à 7 centimètres sur la stature.

Nos résultats contredisent au rapprochement des criminels avec les anthropoïdes (théorie de Lombroso).

Et, si on admet le rapport ci-dessus de l'envergure à la taille chez les blancs, il semble que les causes externes ou internes — qui, par leur influence sur la nutrition (en déterminant sans doute de minuscules accidents de croissance), peuvent diminuer à la longue la stature moyenne définitive de la race — exercent une action analogue, mieux marquée, sur la grande envergure.

50 centimètres; elle augmenterait de 198 millimètres dans la première année, de 93 millimètres dans la deuxième, de 73 millimètres dans la troisième. L'accroissement serait ensuite de 56 millimètres en moyenne, par an, jusqu'à 16 ans.



TABLE DES MATIÈRES

De la grande envergure	5
Proportions des diverses catégories d'envergure, au point de vue	
— de l'ensemble des condamnés, détenus dans la Maison Centrale de Nîmes	6
— de l'âge	8
— de la taille	12
— des crimes et délits	13
— de la nationalité.	18
— de l'état civil.	25
— du degré d'instruction.	25
— de la profession	26
— de la population	28
— du nombre des condamnations.	28
Parallèle entre les chiffres fournis par l'ensemble des prisonniers et ceux qu'on relève par crimes et délits, nationalité, état civil, degré d'instruction, profession, population, condamnations.	30
Oscillations de la grande envergure et ses rapports avec la taille, par catégories d'âge, et d'après :	
— les crimes et délits	37
— la nationalité.	42
— l'état civil.	46
— le degré d'instruction.	48
— la profession.	48
— la population.	50
— le nombre des condamnations.	51
Individus de petite, de moyenne et de grande stature, groupés par catégories d'âge, de taille et d'envergure	53
Moyennes de la taille et de la distance d'un doigt médium à l'autre, selon la catégorie d'envergure.	56
Résumé et conclusions	57

Vingt portraits à la plume et huit autographes.